

*LE SEMEUR DU KASAÏ*  
Revue pluridisciplinaire  
Numéro 1, premier semestre 2011

Le Semeur du Kasai (LSK) est une revue scientifique pluridisciplinaire publiée grâce au projet « Leadership en développement coopératif » financé par l'Agence canadienne de développement international, dans le cadre du programme de partenariat des Collèges canadiens (PPCC). Le Collège Boréal est le maître d'œuvre du projet dont le site est [www.kuetu.com](http://www.kuetu.com)

Les textes publiés dans cette revue expriment librement les opinions de leurs auteurs. Ils n'engagent pas la responsabilité des éditeurs institutionnels que sont l'Institut supérieur de développement rural (ISDR-Tshibashi) et l'Institut supérieur de développement intégral (ISDI). La coédition assumée par le Collège Boréal est de type technique. Un comité d'appui scientifique constitué de Kasaiens de la Diaspora collabore à la réalisation de la revue.

Pour toute correspondance concernant les droits d'auteur et le contenu de la revue (articles, comptes rendus, notes et remarques) et toute demande concernant la rédaction, prière de s'adresser à : Le Semeur du Kasai, ISDR-TSHIBASHI, B. P. 70 Kananga, Kasai occidental, République démocratique du Congo. [issrkg@yahoo.fr](mailto:issrkg@yahoo.fr) ou Comité scientifique appui E-mail : [institutrika@yahoo.ca](mailto:institutrika@yahoo.ca) ou encore le coéditeur technique : Les Éditions Glopro ([Glopinter@yahoo.ca](mailto:Glopinter@yahoo.ca)).

© 2011 Le Semeur du Kasai et les auteurs  
Dépôt légal - Premier trimestre 2011  
Bibliothèque nationale de la RD Congo  
KK 3.0704 - 57 057  
ISSN 1913-9608

La reproduction ou représentation de cette revue, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur au Canada. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

#### **Direction**

Rédacteur en chef : Philippe Kanku, Professeur à l'ISDR-Tshibashi

#### **Administrateur**

Jacques Kanku, Secrétaire académique de l'ISDI

#### **Comité de rédaction**

Honoré Mukadi Luaba, Boniface Beya Ngindu, Joseph Mputu, Mulamba Katoka, Geneviève Tuanyishayi Mulopo, Evelyne Tshiabidi.

#### **Comité scientifique de sélection**

Joséphine Bitota, Modeste Bukasa Tubadikukub, Antoine Bushabu, Joseph Kabamba, André Kabasele, François Kabasele, Joseph Kalamba, Sylvain Kalamba, Lambert Museka, Philippe Kanku, Philippe Malu, François Mpamba, Paul Mukenge Bantu, Joseph Mulumba Musumbu, Parice Munabe, Etienne Mutshipayi, Pierre Mvita, Albert Ndomba, Maurice Ndjondjo, Alphonse Ngindu Mushete, Ntumba Mwena Mwanza, Paulin Ntumba Ngandu, Jean-Adalbert Nyeme, René Okitundu, Albertine Tshibilondi, Jean-Pierre Tshikuna Matamba, Pierre Tshimbombo.

#### **Comité scientifique d'appui**

Bululu Kabatakaka, Eddie Kabasele, André Kazadi, Jean Pierre Kapongo, Martin Kalulambi Institut de recherche et d'information sur le Kasai.

**Études et essais**

Grégoire Ngalamulume Tshiebue : Projets de développement agricole, dynamiques, paysannes et sécurité alimentaire : Essai d'analyse transversale et systémique de la rencontre entre les actions globales et les initiatives locales au Kasai Occidental (RD Congo) P. 3-22

Kambala Kabasele : La problématique de l'amende transactionnelle par l'officier de police judiciaire en droit positif congolais. P. 23-34

Jacqueline Tshibuabua Ilunga : La maternité à moindre risque et son impact sur la mortalité maternelle dans la ville de Kananga. P. 35-44

Henri Beya Ngalamulume et Ndaya Tshimanga : la problématique de la fabrication de la boisson Tshibuku : une approche à l'échelle d'industrialisation. P. 45-52

Mukenge Kamuanga : Une étude sémiotique de « sueurs froides » de Mbuyu Mukalay. P. 53-62

## PROJETS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, DYNAMIQUES PAYSANNES ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Essai d'analyse transversale et systémique de la rencontre entre les  
Actions globales et les Initiatives locales au Kasai Occidental (RD Congo)<sup>1</sup>

Dr Grégoire Ngalamulume Tshiebue  
Professeur, ISDR-Tshibashi

### Introduction

La rencontre entre un projet de développement agricole et des initiatives paysannes locales met en contact deux mondes différents ; les « développeurs », les « donneurs », les « experts »... face aux « développés », aux « assistés », aux « ignorants »... Elle augure d'un espace d'interaction et de confrontation de logiques multiples, voire divergentes et contradictoires.

Cette recherche doctorale a essayé dans la mesure du possible de comprendre comment les diverses logiques d'acteurs se confrontent dans le cadre d'une intervention de développement en milieu rural et pourquoi certaines actions parviennent à influencer positivement sur l'amélioration des conditions de vie des masses paysannes alors que d'autres piétinent.

L'observation attentive du tissu associatif ouest-kasaïen a révélé la mobilisation des populations paysannes, qui essaient d'assurer des conditions de reproduction de la vie villageoise, leur survie, voire l'amélioration de leurs conditions de vie, en s'organisant en diverses structures. Ces dynamiques deviennent et constituent un véritable acteur dans l'arène du développement du Kasai occidental. Elles apparaissent comme porteuses d'une voie paysanne de développement, plus sécurisante, durable, viable, juste et équitable. Vu leur nombre et les défis auxquels elles sont confrontées, une lutte efficace contre la pauvreté et les inégalités ne peut pointer à l'horizon que si ces dynamiques deviennent et constituent la priorité, le fondement et la base de toute politique de développement.

Les données recueillies sur terrain ont permis de confirmer le caractère préoccupant de la situation alimentaire et nutritionnelle de la majorité des populations du Kasai Occidental. Une série de facteurs touchant tant aux caractéristiques physiques et sociales du milieu qu'à l'organisation et la gestion de la chose publique et l'économie des ménages en sont à la base. La recherche a formulé une proposition de politique en vue de la relance agricole.

À partir de l'analyse comparative de deux cas de projets dans le milieu d'étude, la recherche aboutit à la conclusion que les résultats d'une intervention de développement sont largement tributaires des méthodologies utilisées. Certaines approches méprisent les acteurs locaux et privilégient les systèmes de pensée et d'action importés. Le renforcement des dynamiques paysannes s'en trouve du coup biaisé et compromis. À cause de cela, le monde paysan se retrouve à la croisée des chemins, ayant perdu sa tradition et incapable de maîtriser la modernité.

Pour remédier à cette situation, la recherche propose le recours à la régulation conjointe, au sens de la palabre africaine à travers une démarche d'intervention selon la séquence « Identifier-Préparer-Appuyer (IPA) ». Celle-ci encourage les parties prenantes à consacrer un temps relativement suffisant à la préparation de l'action à travers les échanges, les discussions, les analyses, les formations, les négociations. De cette manière, des bases solides pour l'action sont jetées lui donnant plus de chances de se dérouler convenablement à un rythme suffisamment maîtrisé par les communautés locales qui se l'approprient.

---

<sup>1</sup> Résumé synthétique de la Thèse présentée pour l'obtention du titre de Docteur en Sciences politiques et sociales, Orientation : Développement à l'Université Catholique de Louvain en Belgique, en juin 2011.

En plaçant ainsi le paysan et l'ordre local au centre de l'action et en prenant en compte les stratégies et les pratiques paysannes de sécurisation alimentaire, on peut parvenir au renforcement des dynamiques paysannes et à la réalisation de la « sécurité alimentaire populaire (SAP) » qui est au centre de la demande universelle de développement, celle de sécurité.

Cette thèse comporte 3 parties comprenant au total 10 chapitres.

La première partie comporte trois chapitres et est consacrée au cadre théorique et méthodologique de la recherche. Elle essaie de mettre en exergue les différents modèles théoriques dans lesquels nous nous inscrivons ainsi que notre démarche méthodologique. La première partie explore le discours sur le développement véhiculé par la pensée dominante et les grandes institutions internationales ; elle éclaire le contenu du modèle de développement véhiculé par les interventions extérieures ainsi que les rapports de pouvoir et les conflits d'acteurs autour du dispositif du projet. Elle consacre du temps à scruter la littérature contemporaine sur les thématiques centrales abordées par la thèse et présente le schéma méthodologique suivi pour la collecte de différentes informations et données à la base de cette recherche. L'objectif de cette partie du travail est de nous éclairer et d'éclairer nos lecteurs sur les modèles théoriques et épistémologiques en rapport avec les thématiques centrales de notre recherche.

La deuxième partie de la thèse se concentre elle, sur l'analyse du contexte et des conditions de fonctionnement tant de l'activité agricole que des organismes publics et privés qui concourent à la réalisation de la sécurité alimentaire au Kasai Occidental. Elle passe en revue les différentes politiques publiques mises en œuvre pour la réalisation des objectifs d'encadrement des masses rurales et d'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

La dimension historique à travers une analyse de longue durée nous a paru capitale pour ce genre d'analyse. Cette partie nous a permis de suivre l'évolution de différents paramètres déterminants dont les divers conflits d'acteurs à travers les principales phases historiques du Congo, à savoir, la période d'avant la colonisation, celle de la colonisation, et à partir des indépendances. Chaque phase comprend des moments assez forts qui annoncent des mécanismes explicatifs de la situation analysée. À travers le suivi des principaux indicateurs à travers les différentes phases, on peut être à même de saisir les enjeux actuels et de comprendre que certaines des tendances contemporaines sont la résultante logique des politiques et des conditions passées, qui exercent une grande emprise sur le mode de vie et d'organisation des générations contemporaines.

Nous avons pu, à partir des éléments analysés au cours de cette partie, répondre à la question relative aux principaux facteurs d'insécurité alimentaire au Kasai Occidental, lesquels facteurs tirent les populations vers le bas et les empêchent de satisfaire convenablement leurs besoins alimentaires. Nous avons ainsi été en mesure de saisir les défis réels de la sécurité et de la sécurisation alimentaires et d'identifier les dispositifs de sécurisation alimentaire mis en place par la base. En analysant les mouvements et les organisations de la base, on a été amené à comprendre les processus d'hybridation des ordres locaux, leur évolution ainsi que l'impact de différentes interventions sur eux à travers les phases historiques.

La troisième et dernière partie comporte trois chapitres. Ici, nous avons tour à tour présenté les lignes maîtresses de chaque projet retenu et observé, comment les deux entités parviennent à nouer les contacts, comment elles parviennent à définir le cadre de leur travail commun, identifier les principaux acteurs intervenant dans le processus ainsi que les stratégies et les logiques animant chacune des parties, sans oublier les contraintes majeures qui se dressent et les défis qui se présentent dans cette action. Quels sont les rapports de pouvoir entre les différents acteurs dans la recherche de la sécurisation alimentaire ?

Les effets de différentes interventions sur les pratiques paysannes ont été effleurés sans oublier les diverses ripostes paysannes. Une sorte de bilan ou d'impact de différentes actions présentées tant sur la sécurité alimentaire que sur l'environnement socio-économique des acteurs a été abordé, dans le cadre de ces projets analysés. Toutes ces analyses ont abouti à la proposition d'une grille et d'un cadre d'analyse de différents processus en cours autour d'une intervention de développement, en l'occurrence un projet de développement agricole. Une série de réflexions sur les diverses thématiques interpellantes dans le secteur ont été présentées et ont servi à ouvrir le débat dans le cadre des perspectives futures, quitte à les approfondir et les enrichir au cours de prochaines recherches.

Cet article reprend la synthèse des réflexions présentées dans le cadre de cette recherche doctorale et se focalise sur ses principaux résultats après avoir défini le fil conducteur de la thèse. Pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter le texte intégral de la dissertation disponible sur [www.i6doc.com](http://www.i6doc.com) ou encore la version papier de l'ouvrage publié aux Presses Universitaires de Louvain.

## **1. L'objet de la thèse : la conceptualisation de l'interaction projets de développement agricole – dynamiques paysannes dans la quête de la sécurité alimentaire**

La rencontre entre projets de développement agricole – actions conçues dans la perspective de la sécurisation alimentaire des populations, généralement dans le cadre de la coopération internationale<sup>2</sup> et donc, à l'échelle supranationale, globale – et les initiatives locales (diverses structures et organisations paysannes et villageoises) dans les campagnes et villages des pays en développement se révèlent être un champ complexe. Elle met en contact deux mondes aux caractéristiques et ressources différentes, voire inégales : d'un côté, le monde des « développeurs », des « donateurs », des « experts », des « spécialistes » et de l'autre, celui des « développés », des « assistés », des « bénéficiaires », des « ignorants », des « illettrés ». Sa complexité est d'autant lisible à travers la variété des pratiques, des comportements, des logiques et des stratégies des différents acteurs en présence.

Cette thèse tente de suivre dans une perspective de longue durée, les différentes évolutions du système d'aide dans le secteur agricole, en analysant les diverses pratiques des acteurs des projets et en les comparant à celles des « populations cibles » avec lesquelles ils travaillent à chaque phase historique, en vue d'en faciliter une meilleure compréhension à travers un cadre d'analyse. Elle s'inscrit dans une perspective de réflexion pour une conceptualisation du processus d'interaction entre les actions conçues au niveau global, à l'image des projets de développement agricole et les initiatives des populations locales, au cours des actions qu'elles mènent pour parvenir à la sécurité alimentaire. Concrètement, la thèse tente de comprendre les différentes logiques et les conflits d'acteurs qui permettraient d'expliquer d'une part, les effets des projets de développement agricole sur les populations rurales et d'autre part, les ripostes paysannes aux interventions extérieures dans la recherche de la sécurité alimentaire.

## **2. Questionnement de base et hypothèses de la recherche**

Nous avons été inspiré par les observations d'Olivier de Sardan (1995) qui relève qu'une action de développement reste toujours une occasion d'interaction entre des acteurs sociaux relevant de mondes différents, dont les comportements sont sous-tendus par des logiques multiples. Ainsi, les acteurs sociaux concernés et donc, les participants à l'action ont, face aux ressources, opportunités et contraintes que constituent le dispositif mis en place et ses interactions avec son environnement, des comportements variés, contrastés, parfois contradictoires, qui renvoient non seulement à des options individuelles, mais aussi à des intérêts différents, à des normes d'évaluation différentes, à des positions « objectives » différentes. Mais, « divergences » ne signifient pas nécessairement affrontements déclarés et conflits ouverts.

Dans la même ligne, nous nous sommes engagé à suivre l'interaction entre les projets de développement agricole et les organisations locales pour comprendre les logiques et les pratiques réelles de ces acteurs apparemment distincts. D'où notre question fondamentale à la base de cette recherche :

*Sur le terrain et au fil du temps, comment les projets de développement agricole se confrontent-ils aux dynamiques paysannes dans la recherche de la sécurité alimentaire ?*

Étant donné un certain nombre d'objets que nous devrions appréhender, nous avons été amené à élargir notre problématique avec une série d'interrogations subsidiaires :

---

<sup>2</sup> Par coopération internationale, nous sous-entendons la coopération au développement, abordant les rapports et les relations entre les États du monde, lesquels rapports sont basés sur le transfert des ressources des pays qui en ont le plus vers ceux qui en manquent en vue de l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, donc de leur développement, au travers des institutions bilatérales et multilatérales

- Quels sont les logiques d'action, les jeux d'acteurs et les rapports de pouvoir autour de la rencontre projets de développement agricole – dynamiques paysannes et quel peut être leur impact sur la sécurité alimentaire ?
- Quelles sont les conséquences de ces projets sur les pratiques paysannes et les dynamiques locales d'une part et d'autre part comment les structures paysannes réagissent-elles à ces interventions extérieures ?
- Quels sont les facteurs d'insécurité alimentaire au Kasai — Occidental ?
- Que faire pour que la confrontation projets de développement agricole – dynamiques paysannes se déroule de manière plus ou moins harmonieuse et débouche sur des perspectives réelles de sécurisation alimentaire au Kasai Occidental ?

À partir de cette problématique, il s'est dégagé quelques concepts principaux ayant constitué la toile de fond de cette recherche : **sécurisation et insécurité alimentaire, logique d'acteur, rencontre, sécurité alimentaire, projet de développement agricole, et dynamique paysanne.**

Dès le départ, nous sommes partis d'un certain nombre d'hypothèses que nous devrions tester tout au long de la recherche. Nous avons postulé que la rencontre projets de développement agricole – dynamiques paysannes, avec ou sans intermédiaire, augure d'une confrontation de deux logiques de fonctionnement différentes, l'une plus économique, plus technique et tournée vers l'extérieur tandis que l'autre s'avère plus sociale et tournée vers la satisfaction des besoins de la communauté, donc interne. Ces logiques d'action ne sont pas incompatibles, mais motivent et sous-tendent les pratiques et les comportements des uns et des autres. Par ailleurs, cette confrontation génère des effets positifs et/ou négatifs, attendus et inattendus, tant sur les projets de développement agricole que sur les dynamiques paysannes. En outre, en apportant des ressources (matérielles, financières, techniques, etc.), les projets de développement agricole tentent d'infléchir le fonctionnement des dynamiques paysannes, mais ces dernières se réapproprient les innovations en fonction de leurs calculs et de leurs propres centres d'intérêt. Enfin, l'accélération du processus de sécurisation ou de celui d'insécurité alimentaire est fonction de la manière dont l'action commune se négocie et améliore les chances d'aboutir à la sécurité ou à l'insécurité alimentaire selon les cas.

### 3. Méthodologie adoptée

#### a) Justification des choix méthodologiques

Pour mieux saisir les contours, le contenu ainsi que les multiples facettes du déroulement de la rencontre entre les projets de développement agricole et les dynamiques paysannes, notre porte d'entrée a été l'analyse des pratiques des acteurs des projets et des acteurs paysans, de leurs représentations ainsi que des logiques qui sous-tendent leur action et orientent leur comportement dans cette situation d'interaction.

Dans un souci essentiellement compréhensif et explicatif, notre démarche a été substantiellement qualitative ; même si nous y avons adjoint quelques aspects quantitatifs. Étant donné que certaines des pratiques à analyser sont difficilement observables, car cachées ou facilement dissimulables, nous avons opté pour une enquête de terrain ou une enquête socio-anthropologique, mieux adaptée pour ce genre d'objet de recherche. En effet, l'enquête de type anthropologique se veut au plus près des situations naturelles des sujets – vie quotidienne, conversations – dans une situation d'interaction prolongée entre le chercheur en personne et les populations locales, afin de produire des connaissances in situ, contextualisées, transversales, visant à rendre compte du point de vue de l'acteur, des représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leurs significations autochtones (Olivier de Sardan, 1995). Celle-ci a eu lieu de juin à septembre 2007 et de novembre à décembre 2009. La seconde enquête avait pour objectif la collecte des informations complémentaires, de types quantitatif et qualitatif.

En plus de la dimension synchronique qui nous a permis de comprendre les contextes socioculturels, environnementaux, économiques et politiques au sein desquels les diverses pratiques des acteurs sont inscrites, notre enquête a comporté une dimension diachronique qui nous aurait permis de saisir les logiques d'action et

les configurations de rapports sociaux dans leur développement historique (reproductions et dynamiques de transformation) (Daniel Bertaux, 2005).

Dans un souci de vigilance méthodologique et épistémologique, nous avons essayé, tout au long de la recherche, d'effectuer des va-et-vient permanents entre d'une part l'approche hypothético-déductive, en partant des théories et hypothèses générales sur la coopération au développement et la sécurité alimentaire pour les ramener au niveau du vécu et des pratiques concrètes dans le milieu ; et d'autre part, l'approche inductive, en partant des expériences concrètes des acteurs pour construire des théories en rapport avec notre terrain et domaine de recherche.

## **b) Le champ d'analyse**

Les analyses que nous avons faites sont circonscrites dans l'espace géographique, social et temporel de la manière que voici. Dans l'espace, l'étude a porté sur la province du Kasai Occidental, dans ses limites administratives actuelles<sup>3</sup>. La province étant trop vaste, soit comprenant 10 territoires ruraux et 10 communes urbaines réparties sur 154.741,8 Km<sup>2</sup>, nous l'avons subdivisée en trois pôles ou sites d'études : la Ville de Kananga et sa ceinture verte, le territoire de Mweka et le territoire de Luiza.

S'agissant de la population étudiée, nous avons opté pour la formule d'un échantillon raisonné ou significatif au sens de Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt (2006) ; c'est-à-dire « constitué des composantes non strictement représentatives, mais caractéristiques de la population étudiée » et ce, en fonction de nos objectifs de base, à savoir l'analyse du sens que les acteurs donnent à leurs propres pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés, leurs lectures de leurs propres expériences, leurs représentations sociales.

Pour garantir la différentialité<sup>4</sup> de même que la variété des opinions et des informations que nous avons recueillies sur le terrain, nous avons pu diversifier au maximum le profil de nos interlocuteurs. Ainsi, nous nous sommes adressé principalement aux acteurs suivants : Paysans individuels, Organisations paysannes, ONGD (agents techniques et gestionnaires), Projets de développement agricole (agents techniques et gestionnaires), Institutions de microfinance, Services publics (agents techniques et gestionnaires), Chefs de villages et autorités politico-administratives, Opérateurs économiques (comités d'acheteurs et vendeurs des produits agricoles, transporteurs, Fédération des Entreprises du Congo), Personnes-ressources (anciens gestionnaires des projets, consultants, notables).

Dans le temps, l'étude s'est proposée de suivre dans la longue période, l'évolution de la mise en œuvre par les organisations de la base, des actions et interventions dans le secteur agricole vivrier en vue de la sécurisation alimentaire, lesquelles actions sont (conçues et) exercées par ces organisations surtout avec l'appui de la coopération. En fonction de ces objectifs, le souci d'un recul dans le temps s'est imposé pour analyser les faits dans la longue durée, et ce, depuis la période précoloniale jusqu'à l'année 2009, avec toutefois, une certaine intensité à partir du dernier quart de siècle en raison de l'amplification des activités de la coopération internationale dans le secteur agricole vivrier.

Le schéma suivant résume toute la démarche méthodologique suivie déjà exposée plus haut.

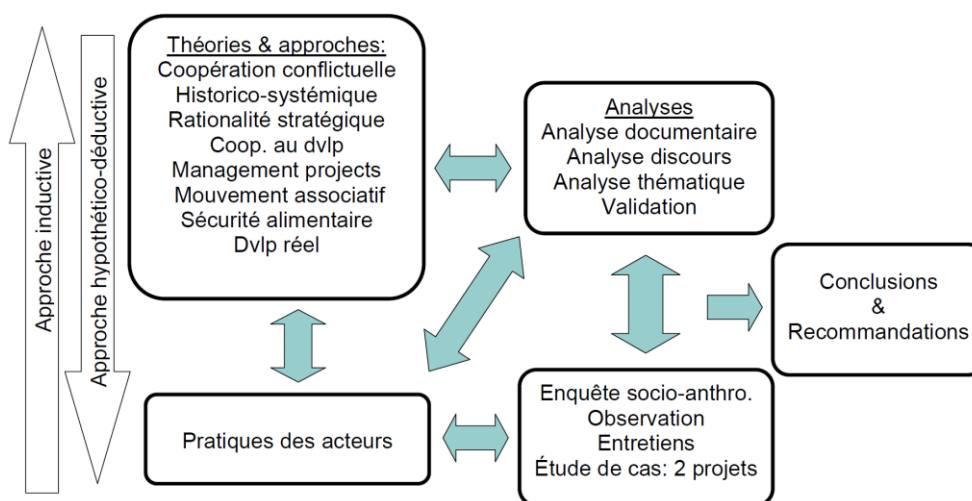
---

<sup>3</sup> Retenons que selon l'actuelle constitution promulguée en 2006, l'actuelle province devrait être scindée en deux, théoriquement à partir de 2009. Voir détails au chapitre quatre.

<sup>4</sup> Voir à ce sujet, Daniel Bertaux, 2005, *Le récit de vie*, 2<sup>e</sup> édition, Armand Colin, Barcelone.



Figure n° 1 : Schéma méthodologique de la recherche



#### 4. Modèle d'analyse : Projets de développement agricole et dynamiques paysannes : adversaires ou partenaires ?

L'analyse transversale et systémique de la rencontre entre des actions globales, en l'occurrence les projets de développement agricole et les initiatives locales dont les dynamiques paysannes, que nous menons à travers cette recherche, permet de relever et de mettre en exergue des mécanismes et des stratégies à partir desquels les processus de développement se déroulent autour des dispositifs mis en place dans le cadre des projets.

Une analyse sur la longue durée révèle que dans le temps long, les populations locales essaient de mettre en place des stratégies et des mécanismes pour assurer leur sécurité à la fois physique, alimentaire, sociale, tant sur le plan individuel que collectif. Ces stratégies et mécanismes sont dynamiques ; ils changent en fonction des forces en présence pour s'adapter aux nouvelles circonstances et aux aléas du moment. Dans le même temps, d'autres acteurs ou coalitions d'acteurs participent, consciemment ou inconsciemment, à la destruction de ces mécanismes et à l'anéantissement de ces différentes stratégies par leurs actions fortement déstabilisatrices et insécurisantes au cours de différentes phases historiques. Les pratiques de ces acteurs constituent ainsi une réelle force de nuisance qui met même en péril la vie des populations locales. Le tableau suivant essaie d'identifier les différents mécanismes et stratégies des populations en vue de leur sécurisation d'une part, et les facteurs et mécanismes d'insécurisation d'autres acteurs au cours de l'histoire, d'autre part.

**Tableau n° 1 : Stratégies et mécanismes de sécurisation paysanne versus mécanismes d'insécurisation des acteurs dominants**

<b>Période</b>	<b>Stratégies et mécanismes paysans de sécurisation</b>	<b>Mécanismes et facteurs d'insécurisation</b>	<b>Acteurs de l'insécurisation paysanne</b>
<b>Époque précoloniale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Agriculture d'autosubsistance</li> <li>— Nomadisme culturel</li> <li>— Activités connexes (chasse, pêche, cueillette, ramassage)</li> <li>— Végéculture</li> <li>— Polyculture</li> <li>— Agriculture lignagère (communauté domestique agricole)</li> <li>— Greniers communautaires</li> <li>— Troc et petit marché</li> <li>— Lien social et contrôle social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Lutttes et conflits interethniques</li> <li>— Conflits de leadership</li> <li>— Conquêtes et conflits territoriaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Acteurs locaux eux-mêmes</li> </ul>
<b>Période transitoire (entre découverte en 1482 et début colonisation)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Idem</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Idem</li> <li>— Traite négrière</li> <li>— Esclavage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commerçants arabes et européens ; relais locaux dont chefs coutumiers</li> </ul>
<b>Époque coloniale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Agriculture d'autosubsistance</li> <li>— Exploitation immense étendue <ul style="list-style-type: none"> <li>— Diverses activités (élevage, chasse, cueillette, ramassage, artisanat)</li> </ul> </li> <li>— Agriculture lignagère</li> <li>— Association des cultures</li> <li>— Entraide mutuelle et solidarité groupes (tontines de travail, redistribution production)</li> <li>— Contrôle social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Expropriation foncière</li> <li>— Impôt en travail, en argent et en nature</li> <li>— Recrutement forcé</li> <li>— Cultures obligatoires</li> <li>— Monoculture</li> <li>— Sanctions diverses (tortures, chicottes, emprisonnement, éloignement)</li> <li>— Regroupements forcés (érosion lien social, promotion individualisme)</li> <li>— Exploitation par les entreprises capitalistes et par les colons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— État colonial</li> <li>— Entreprises commerciales</li> <li>— Colons</li> <li>— Relais locaux dont chefs traditionnels</li> </ul>
<b>Depuis indépendance jusque maintenant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Retour à autoconsommation</li> <li>— Repli dans des structures familiales</li> <li>— Modes collectifs action</li> <li>— Renforcement lien social (structures organisationnelles)</li> <li>— Solidarité, redistribution, récial</li> <li>— Diversification activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Mobilisation surplus agricole</li> <li>— Contrôle structure commercialisation et des prix</li> <li>— Accaparement surfaces agricoles (insécurité foncière)</li> <li>— Importations massives des denrées alimentaires</li> <li>— Politiques macroéconomiques inappropriées (PAS)</li> <li>— Désinvestissement et abandon (faible soutien) secteur agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— État</li> <li>— Sociétés commerciales et entreprises multinationales</li> <li>— Institutions internationales (Banque mondiale, FMI, OMC)</li> <li>— Capitalistes locaux</li> <li>— Réseaux clientélistes</li> </ul>

Source : notre propre construction

Nous avons vu que les projets de développement agricole et les dynamiques paysannes se confrontent essentiellement à travers leurs logiques multiples, différentes, variées et parfois même contradictoires et divergentes, ce qui signifie que leurs systèmes de référence sont parfois opposés en fonction notamment des arrière-fonds, des carcans ou des atavismes profondément ancrés et des objectifs poursuivis. Quelles sont alors ces logiques ? Sont-elles identifiables ?

Le tableau suivant essaie d'identifier les principaux acteurs intervenant dans la rencontre projets de développement – dynamiques paysannes en vue de la sécurité alimentaire et leurs principales logiques d'action. Les atouts ou richesses représentent pour nous non seulement l'intérêt, les objectifs ou la mission qu'ils se fixent, mais aussi les potentialités et donc, la force de leur action. La menace ou problème se réfère aux contraintes auxquelles les acteurs sont confrontés dans leur mission alors que l'adaptabilité ou la stratégie reprend les principaux mécanismes mis en place pour atteindre les objectifs ou pour résister aux menaces. La cohérence interne indique le sens réel que les acteurs donnent aux actes qu'ils posent alors que la cohérence externe indique l'alignement et l'adéquation par rapport aux stratégies et mesures tant nationales qu'internationales dans le secteur d'intervention.

**Tableau n° 2 : Projets de développement agricole, dynamiques paysannes et sécurité alimentaire : quelles logiques pour quelles actions ?**

Acteurs	Atouts/richesses	Menace/problème	Adaptabilité/stratégie	Cohérence interne	Cohérence externe
Paysans	Production et vente des produits alimentaires, dynamisme, courage	Détérioration des infrastructures de base, accès limité aux facteurs de production, faiblesse des revenus, faible encadrement	Agriculture de subsistance, lien social, recours aux réseaux sociaux, à l'aide familiale, association cultures, redistribution production, recherche assistance extérieure	Sécurisation physique et alimentaire familiale, solution besoins sociaux (santé, éducation, etc.), encastrement économie dans le tissu social	Cohérent avec la « politique nationale » de lutte contre l'insécurité alimentaire, le DSRP et les Objectifs du Millénaire pour le Développement OMD
Organisations Paysannes	Production et vente des produits agricoles, dynamisme, courage, structuration initiatives, plaidoyers, défense intérêts des membres	« idem » + faible valorisation fonction paysanne, déficience encadrement, marginalisation femme, problèmes organisationnels, problèmes de gestion, montée individualisme, faible appropriation	« idem » + l'union fait la force, Formation, organisation et gestion, contacts avec partenaires extérieurs, économies d'échelle Ruse, participation masquée, sélection innovations, détournement, résignation, dénonciation, réactions diverses	« idem » + Défense intérêts membres, plaidoyers auprès des responsables	« idem »
ONG	Encadrement OP, travail de proximité et de mobilisation, souplesse et rapidité d'action, connaissance du milieu et de ses réalités, se battent pour rechercher des financements	Amateurisme, opportunisme, mauvaise gestion ressource, faible synergie, faibles capacités institutionnelles	Formation, contact avec bailleurs, activités autofinancement	Parrainage OP, courtage, médiation et relais avec autorités politico-administratives et bailleurs de fonds	« idem » + nouvelle vision de la coopération au développement
Bailleurs de fonds	Appui technique, matériel et financier	Lourdeur procédures de financement, non respect attentes de la base, imposition vue à la base, actions ponctuelles et sporadiques, non durables, non viables, philosophie caritative	Critères et canevas propres, Interventions sur terrain, lancement offres, sélection intervenants +/- Participation communautés base, flexibilité, autopromotion	Idéologie néolibérale, primat économie, argent, satisfaction besoins essentiels universels (manques), ouverture à l'extérieur	Politiques nationales et locales, DSRP, OMD, politique générale de la coopération au développement
État	Sécurité-personnes et biens, coordination de différentes actions	Désengagement dans le développement rural, déliquescence, absence volonté politique, absence politiques agricoles, faiblesse ressources allouées, absence cadre légal et réglementaire	Services publics encadrement : Agriculture, Développement rural, Plan, etc. Investissements en développement rural, encadrement population rurale	Niveau village, secteur, territoire, province, national	OMD, coopération au développement, DSRP, accords avec partenaires : UE, BM, FMI, PNUD, ONG, etc.

La rencontre projets – dynamiques paysannes peut se passer avec ou sans intermédiaire. Les intermédiaires sont des médiateurs divers : courtiers (ONG, personnes bien informées et habiles), réseaux sociaux... Mais dans tous les cas, les agents de développement jouent un rôle incontestable dans cette rencontre.

D'un côté, les projets de développement agricole subissent des contraintes d'ordre macro diverses qui forgent leur idéologie et influent largement sur leurs logiques et stratégies d'action : politique générale de la coopération, politiques nationales (agricoles, économiques), système administratif en vigueur... D'autres facteurs (contexte historique, socioculturel, conditions écologiques) conditionnent l'activité agricole et celle des projets.

Les dynamiques paysannes à leur tour subissent le poids des facteurs surtout d'ordre micro qui conditionnent leur émergence ainsi que leur action : crise socio-économique généralisée, précarité services de base, faible pouvoir d'achat, difficultés d'écoulement des produits agricoles, absence de stimulants et de soutien réel à la production, conditions écologiques...

Les deux mondes, celui des projets de développement et celui des dynamiques paysannes, fonctionnent chacun avec une logique propre et spécifique. Ainsi, le monde des projets est habité par une logique du coût et de l'efficacité, logique économique et technologique, logiques soumises aux impératifs externes. Réciproquement, les dynamiques paysannes sont animées par une logique des sentiments, logique « sociale », c'est-à-dire tournée vers la satisfaction des sentiments et besoins propres au groupe intéressé et lié à ses relations internes<sup>5</sup>. Dans cette logique, l'économique ne prime pas sur les autres composantes de la société, mais est profondément encadrée dans le tissu social<sup>6</sup>. Les deux logiques sont donc deux régulations. Elles sont profondément différentes, non par leur origine, mais par leur finalité. Il n'y a donc pas de difficulté majeure à les concilier si l'action de coordination se déroule normalement<sup>7</sup>.

Comme tout rapport hiérarchique est un rapport de contrôle<sup>8</sup>. Les projets de développement agricole, fonctionnant dans le cadre d'une régulation de contrôle, ont la capacité d'intervenir dans la structuration, le fonctionnement, l'organisation, l'activité des dynamiques paysannes et d'influer sur elles à travers les appuis techniques et financiers qu'ils apportent. Leurs méthodes et leurs approches produisent des effets programmés dont le changement dans certaines pratiques, mais aussi des effets inattendus dont l'affaiblissement de certaines dynamiques et même l'élimination totale d'autres. Mais, les dynamiques paysannes elles, agissent sur la base d'une régulation autonome et à ce titre, tentent de jouer le tout pour le tout pour préserver une marge de manœuvre et d'autonomie suffisante. Elles réagissent d'une manière ou d'une autre à travers la ruse, le détournement, la sélection... ou même l'indifférence et leurs réactions parviennent par moment à désarticuler les projets en question.

Dans la longue durée, il ressort donc de cette interaction des dynamiques paysannes renforcées ou affaiblies selon les approches utilisées par les projets qui à leur tour sortent du jeu désarticulé à la suite des réactions paysannes et du contact avec le réel. Mais si les projets, dès le départ ou après avoir été désarticulés, intègrent les attentes et remarques en engageant un dialogue sans préjugés avec les paysans, et, s'ils tiennent compte des réalités de terrain ou celles connues lors des phases précédentes, ils peuvent construire des compromis durables à travers une régulation conjointe et des négociations avec les dynamiques paysannes. Celles-ci se renforceront davantage et pourront réunir des capacités incontestables d'action pour pouvoir sécuriser les

---

<sup>5</sup> Nous soutenons avec Jean-Daniel Reynaud qu'il n'est ni raisonnable ni réaliste de traiter les régulations internes comme si elles n'avaient pas d'autres objectifs que le respect des sentiments sociaux ; les sentiments sociaux sont liés à des contraintes, mais aussi à un projet d'acteur

<sup>6</sup> cf. Karl Polanyi, 1983, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Paris (traduction française d'après la version originale en anglais : *The Great transformation. The political and economic origins of our time*, Farrar & Rinehart, New-York, 1944).

<sup>7</sup> Voir à ce sujet Jean-Daniel Reynaud, 1989, *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Armand Colin, Paris, p.104

<sup>8</sup> Il est particulièrement important de retenir que toute relation sociale comporte un rapport de pouvoir. Il n'existe pas de relation sociale purement horizontale (Alain Touraine, 1984 : 112).

populations sur le plan alimentaire. Car, la négociation est essentielle pour aboutir à une régulation conjointe entre règles de contrôle et règles autonomes, ce qui permet de construire une capacité d'action commune<sup>9</sup>.

Faute de compromis à travers cette régulation conjointe et des négociations permanentes<sup>10</sup>, les dynamiques paysannes seront davantage affaiblies et leur action de très moindre portée, ce qui insécurise davantage les organisations paysannes et place les populations dans une insécurité alimentaire permanente.

La réalisation de la sécurité alimentaire ou non interpelle les acteurs impliqués pour qu'ils agissent en changeant leurs stratégies.

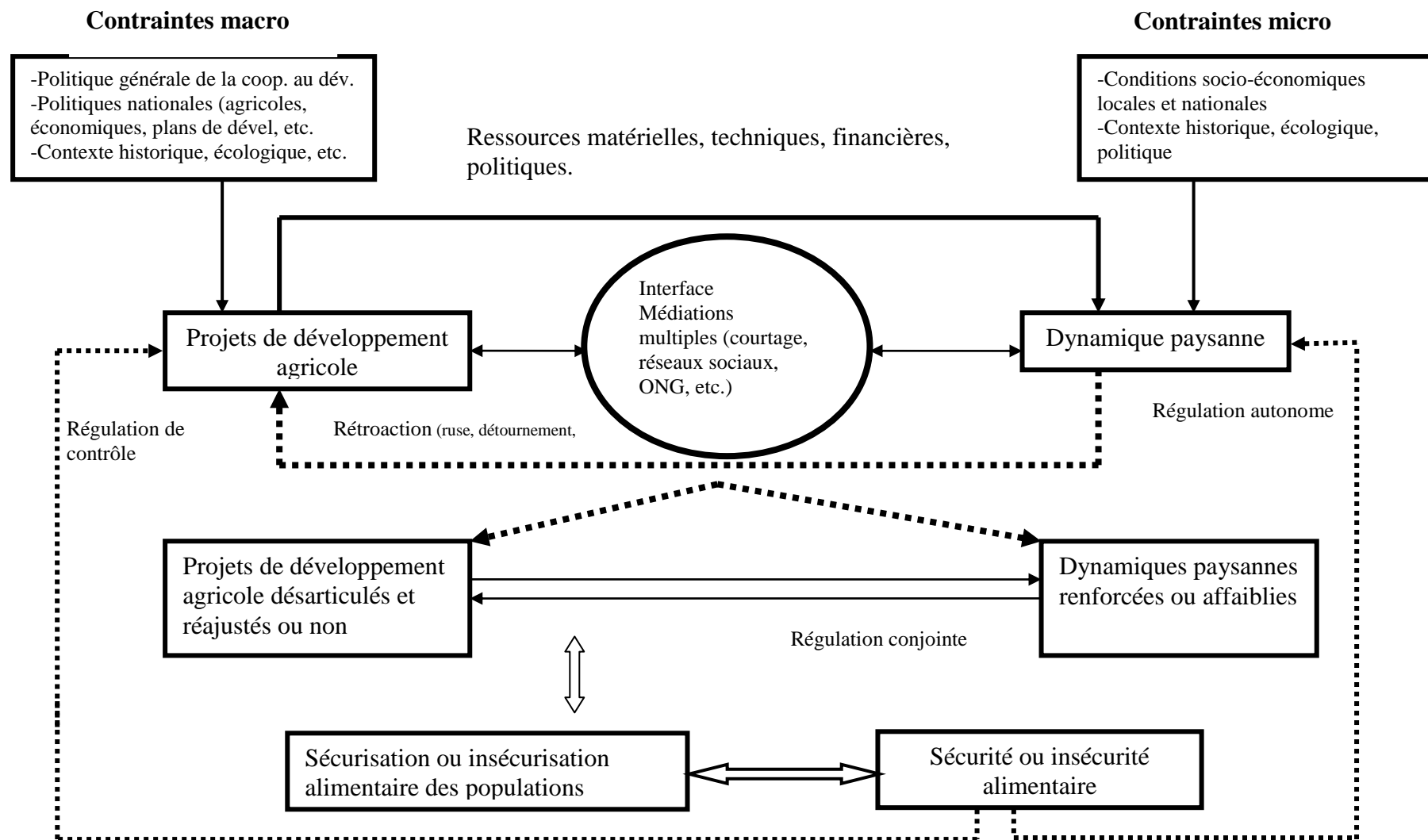
La figure ci-dessous représente schématiquement notre modèle d'analyse de l'interaction entre projets de développement agricole et dynamiques paysannes dans la recherche de la sécurité alimentaire que nous venons de présenter dans les lignes précédentes.

---

<sup>9</sup> Nous tirons ce concept de Frédéric Lapeyre, 2004, « L'intervention sociale contre l'exclusion des jeunes dans les quartiers espagnols à Naples », *Les jeunes et l'exclusion dans les quartiers défavorisés : approches politiques dans six villes d'Europe*. Tendances de la cohésion sociale n° 9,

<sup>10</sup> Comme le soutient Jean-Daniel Reynaud (1989 : 267), tout échange verbal est une rencontre de stratégies et se déroule comme une sorte de négociation. Chacun des partenaires ne dit que ce qu'il veut dire et attend un effet de son intervention. Mais il est possible aussi qu'à travers des faux-semblants ou les précautions de l'un et de l'autre, se manifeste un sens commun. Cet accord (fondé par exemple sur la convergence des attentes), c'est la condition de la communication.

**Fig. n°2 : Modèle d'analyse de la rencontre projets de développement agricole – dynamiques paysannes en vue de la sécurité alimentaire**



## 5. Les principales conclusions

Après l'analyse de toutes les informations, des conclusions et quelques leçons majeures ont pu être tirées :

### **a) Le poids de l'histoire et du contexte dans la déstructuration du monde rural et la crise agricole actuelle**

L'étude a pu démontrer que la crise agraire que connaît le Congo actuellement n'est pas que circonstancielle. Elle puise sa substance dans la longue trajectoire historique. Tous les pouvoirs publics que le Congo a connus et qui se sont succédé ont, d'une manière ou d'une autre, fait subir des contraintes aux masses paysannes et villageoises, participant ainsi à l'insécurisation de leurs conditions d'existence (physique, sociale). D'où, ces populations sont restées de plus en plus regardantes, voire méfiantes à l'égard des actions étatiques. Si le pouvoir colonial y est allé par des mesures comme l'expropriation foncière, les cultures obligatoires, les impôts en nature et en argent, le recrutement forcé, les sanctions diverses (torture, chicotte, emprisonnement), en transformant les paysannes et paysans en une force de travail au service de l'État colonial, les gouvernements postcoloniaux successifs ont pour leur part, insécurisé la paysannerie à travers des mesures de contrôle tant politique que socio-économique des masses paysannes et des activités économiques dans le cadre du pouvoir dictatorial, d'une part, et l'abandon quasi total ainsi que la négligence coupable des milieux ruraux producteurs, d'autre part. La mondialisation et la globalisation ne sont pas en reste en imposant par ailleurs des pressions dans le cadre du recours au grand marché réputé global. Les milieux ruraux ont perdu en vitalité et en capacité d'initiative et de mobilisation à cause de ces processus et facteurs déstructurants. La mauvaise gouvernance, la guerre et l'insécurité sont venues aggraver les difficultés des paysans au cours des dernières décennies.

Par ailleurs, tous les villages, milieux, groupes sociaux, ne réagissent pas de la même manière pour faire face à la crise et à la misère qui les accablent. Certains sont plus entreprenants, plus combattifs alors que d'autres restent pendant longtemps dans l'expectative. Il résulte que les actions de développement dans les villages devraient davantage éviter des solutions standard, et tenir compte des particularités et spécificités propres à chaque milieu, si l'on tient effectivement à soutenir ces populations.

### **b) L'insécurité alimentaire est réelle et se nourrit d'une série de dysfonctionnements au Kasai Occidental**

Les données en notre possession ont permis de confirmer le caractère préoccupant de la situation alimentaire et nutritionnelle de la majorité des populations du Kasai Occidental. Une série de facteurs touchant tant aux caractéristiques physiques et sociales du milieu qu'à l'organisation et la gestion de la chose publique et l'économie des ménages en sont à la base. Ces facteurs d'insécurisation alimentaire devraient être combattus dans le cadre d'une action de grande envergure impliquant la revalorisation du travail paysan et la réaffirmation dans les faits, à travers l'engagement et la manifestation d'une volonté réelle, du caractère prioritaire, stratégique et incontournable de l'agriculture dans les politiques et les pratiques de développement. Cela implique que l'État adopte des politiques favorables et investisse correctement dans le secteur agricole (routes et voies de communication, recherche agricole, prix des produits, sécurité, infrastructures rurales, marchés, soutien à la production) et que le secteur privé lui emboîte le pas (investissements dans le secteur : fourniture d'intrants [engrais, outillage, semences], crédits) ! De cette manière, on pourrait espérer avancer dans la réalisation du premier des Objectifs du Millénaire pour le Développement, consacré à l'éradication de l'extrême pauvreté et la faim.



**c) La compréhension des stratégies et pratiques paysannes de sécurisation alimentaire nécessaire pour promouvoir la « sécurité alimentaire populaire (SAP) » et lutter contre la faim et la pauvreté**

À partir de leur expérience de vie forgée dans la longue durée, les acteurs populaires et les dynamiques paysannes ont mis en place une diversité de mécanismes et dispositifs pour pouvoir faire face à la faim et la pauvreté dans un environnement limité et contraignant. Ces dispositifs qui combinent production et redistribution agricole à travers l'inscription et l'adhésion à des réseaux sociaux de proximité et de sociabilité, la diversification des activités en vue de la minimisation et le partage des risques, etc. ont pour objectif ultime la promotion de l'autonomie alimentaire à travers une production locale suffisante ainsi que sa redistribution entre reliés. Aider les acteurs populaires et les dynamiques paysannes à parvenir à la sécurité alimentaire consiste donc, en priorité et préalablement, à comprendre leurs modes de vie et leurs systèmes de production, et à les aider à réaliser de manière durable les objectifs qu'ils se sont eux-mêmes assignés. Ces objectifs rentrent dans le cadre de la sécurité alimentaire selon eux, c'est-à-dire, basée sur les stratégies et les pratiques populaires et paysannes de sécurisation alimentaire et donc, la « sécurité alimentaire populaire » et non la sécurité alimentaire selon les « aideurs ». La SAP en effet, n'est pas une sécurité alimentaire dictée de l'extérieur et selon des codes et normes externes, non maîtrisés par les acteurs populaires. Elle est un objectif premier en même temps qu'une stratégie que se fixent les acteurs populaires eux-mêmes pour assurer la survie et la reproduction des groupes et communautés en tant que tels, en fonction non seulement de leurs ressources cognitives, matérielles, humaines, mais aussi et surtout de leurs modes de vie. Elle constitue une demande locale de sécurité alimentaire maîtrisée par les acteurs populaires paysans et contrarie l'offre de sécurité alimentaire par les acteurs dominants et certains projets de développement agricole, qui privilégie les cultures de rapport et le grand marché global, les importations et l'aide alimentaires, le recours aux techniques culturelles importées, au mépris du savoir et de la culture populaire paysanne.

Pour y parvenir, il importe de porter une attention particulière sur les dynamiques, sur les dispositifs et sur les logiques propres, imaginées et inventées par les acteurs paysans, à travers des appuis particuliers, pour leur permettre de lutter contre la faim et la pauvreté. Par ailleurs, plus des  $\frac{3}{4}$  de la population étant composée de ruraux qui vivent principalement de l'agriculture, lutter contre la faim et la pauvreté équivaldrait donc à accorder un soutien accru et sans faille à la petite agriculture familiale, aux petits producteurs ruraux et acteurs populaires paysans dans leurs efforts de production et de diversification des sources de revenus, pour leur permettre de s'autoprendre en charge de manière convenable et durable. D'autres voies qui ne tiendraient pas compte d'eux et de ce qu'ils font accentueraient la misère et l'exclusion et alourdiraient les inégalités déjà criantes dans ces milieux. C'est autant dire que le développement du Congo sera rural ou il ne sera pas.

**d) Les résultats des interventions de développement en milieu rural sont largement tributaires des méthodologies utilisées**

L'analyse des actions des projets a révélé que ceux-ci ont contribué à l'émergence et à la réactivation de la vie associative dans leur aire d'action. À travers des actions de sensibilisation, d'organisation et de structuration, de renforcement des capacités des associations et groupements paysans, ils ont contribué à cet effort d'organisation du monde rural. Ils ont apporté des moyens dans les villages du Kasai et mobilisé les paysannes et paysans pour le travail agricole. Toutefois, les autres approches d'intervention utilisées ont permis d'obtenir des résultats différents. Ainsi, l'inscription dans une démarche d'autopromotion pendant une période de temps suffisante (+/-10 ans) utilisée par INADES dans le renforcement des capacités de réflexion, d'analyse et d'action de ses partenaires a produit des résultats que nous avons jugés relativement durables : les paysans et leurs organisations devenant de plus en plus regardant sur leurs propres situations et capables de se mettre en situation, alors que l'approche traditionnelle améliorée, utilisée par Caritas pendant 5 ans a produit des organisations et structures paysannes qui nécessitent encore des appuis pour parvenir à la maturité. Donc, dans l'état

actuel où le projet les laisse, ces structures et organisations suscitent d'énormes préoccupations sur leurs capacités réelles à vivre au-delà du projet et sans le projet.

Le temps d'intervention est donc susceptible de jouer un rôle essentiel dans ce sens. Ainsi, une intervention échelonnée pendant un temps relativement suffisant est préférable à celle de court ou de moyen terme.

**e) La méthodologie d'action « IPA », utile pour préparer les bénéficiaires à travers une cadence spécifique et produire des résultats efficaces, durables et viables.**

L'étude a démontré que l'efficacité d'une intervention ainsi que la durabilité de ses résultats étaient profondément liées aux approches et méthodologies utilisées par les projets de développement agricole sur terrain. Ainsi, pour concilier efficacité et durabilité d'une action, une méthodologie spécifique mettant l'accent sur le renforcement des capacités d'analyse, de réflexion, de décision et d'action des bénéficiaires ainsi qu'une cadence ou un rythme approprié pour l'intervention a été proposée. Celle-ci encourage les parties prenantes (projets et dynamiques paysannes) à consacrer un temps relativement suffisant à la préparation de l'action à travers les échanges, les discussions, les analyses, les formations, les négociations. De cette manière, des bases solides pour l'action sont jetées et une fois démarrée, celle-ci a plus de chance de se dérouler convenablement, et à un rythme suffisamment maîtrisé par les communautés locales. Elles se l'approprient et cela fait tâche d'huile laquelle produira des effets d'entraînement même dans les villages et communautés éloignés.

Nous avons baptisé cette démarche méthodologique simple capable de produire des résultats palpables « IPA », c'est-à-dire « Identifier-Préparer-Appuyer ». À l'étape d'identification et de sélection, nous suggérons aux projets de recourir aux structures paysannes et locales existantes (associations paysannes, comités de développement), qui ont déjà fait un pas dans l'expérimentation du lien social et du travail collectif, pour les accompagner dans leurs activités et les aider à évoluer et s'émanciper. Faute de trouver de telles structures, les projets peuvent se rabattre sur les niches institutionnelles existantes dans le milieu (groupes d'entraide, ristournes de travail, tontines, association des membres d'une église, des habitants d'un village). Après l'identification des partenaires à la base, la seconde étape constituant la cheville ouvrière de l'intervention devrait être consacrée aux analyses, à l'organisation et à l'aide à la décision : appui sur les plans institutionnel et organisationnel (structuration des groupes locaux, renforcement des capacités dans l'organisation, la gestion de la structure et des activités), analyse du contexte local (analyse des ressources locales, des potentialités, des problèmes et des contraintes, analyse des activités locales et des solutions possibles aux problèmes du milieu), choix des activités porteuses pour les groupes en fonction des besoins et capacités propres, mobilisation des moyens, montage des plans d'action opérationnels et stratégiques. Cette étape doit prendre le temps nécessaire pour amener les groupes locaux à la maturation et canaliser les aspirations et stratégies paysannes dans une dynamique d'engagement à une action durable d'une part, et analyser avec les groupes locaux tous les problèmes qui se posent et la manière dont ils seront abordés pour les résoudre d'autre part. C'est un temps consacré à la régulation conjointe, c'est-à-dire aux négociations et à la construction des compromis nécessaires sur les différentes actions à entreprendre. Nous pensons que si cette phase est bâclée, le reste de l'action pourrait en souffrir durablement.

Le temps consacré à la préparation de l'action, qui englobe les différentes analyses et le montage de plans, qui semblerait perdu est plutôt bénéfique sur le long terme. Les groupes locaux expérimentent, construisent eux-mêmes leur savoir à partir de leurs expériences, bref, deviennent de vrais forgerons à force de forger. Les paysans ébauchent, échafaudent des solutions, s'affirment ainsi en tant qu'acteurs et deviennent de plus en plus fiers de leur métier. Il s'agit d'un véritable « Learning by doing ». Ce n'est qu'après cette étape que les projets pourraient envisager les appuis logistiques, matériels pour accompagner les groupes dans la réalisation et la mise en œuvre des plans d'action qui ont été montés de commun accord, dans un processus transparent de négociation conjointe. Donc, la méthodologie peut se résumer à « Identifier-Préparer-Appuyer », IPA. Dans ces conditions, le projet est placé dans un cheminement itératif où l'on capitalise sur les échecs et les erreurs, dans un processus où ses actions sont continuellement adaptées en fonction du contexte dynamique et toujours changeant.

**f) Les dynamiques paysannes sont incontournables dans le développement du Kasai Occidental, car porteuses d'une voie paysanne de développement**

Les dynamiques paysannes ont un rôle majeur à jouer dans le processus de développement durable du Kasai et de la R.D. Congo, étant donné que les ruraux paysans, s'adonnant à une agriculture de type familial restent encore très nombreux (environ plus de 60 % pour le pays et plus de 75 % pour la province), et constituent la majorité de la population. Vu leur nombre et les défis auxquels ils doivent faire face, un quelconque développement durable, équilibré, voire une lutte efficace contre la pauvreté et les inégalités ne peut pointer à l'horizon que si ces catégories deviennent et constituent la priorité, le fondement et la base de toute politique de développement. En d'autres termes, le modèle fermier de modernisation qui a été au départ de la transition systémique et sectorielle dans la plupart des pays industrialisés est difficilement reproductible en l'état au Congo et au Kasai, vu ses propres contraintes, notamment sa sélectivité et ses incohérences, produisant des effets assez limités. Que deviendront les millions d'agriculteurs et de familles que l'on forcerait de sortir de l'activité agricole ? De quelle protection et de quels dispositifs de sécurisation bénéficieront-ils ? Nous pensons que la promotion soutenue des agricultures et des dynamiques paysannes, engageant la majorité de la population et combinant des logiques à la fois sociales et économiques, semble avoir un effet significatif tant sur l'emploi, la croissance durable que sur la lutte contre la pauvreté. Le modèle fermier, pour être bénéfique, devrait être complémentaire à une agriculture familiale forte et en pleine expansion, ou même résulter de son évolution ultime.

Comme nous l'avons découvert et présenté à travers cette étude, le milieu rural du Kasai bouge avec la mobilisation des populations paysannes, qui essaient d'assurer des conditions de reproduction de la vie villageoise, leur survie voire l'amélioration de leurs conditions de vie, en préservant leurs membres de la précarisation et de la vulnérabilisation auxquelles ils sont exposés. Ces dynamiques sont devenues et constituent un véritable acteur dans l'arène du développement du Kasai occidental. Elles apparaissent comme porteuses d'une voie paysanne de développement, plus sécurisante, durable, viable, juste et équitable. Rappelons que le « modèle paysan de développement » n'a rien à voir avec une économie de subsistance, quasi – autarcique et enfermée dans les limites étroites d'un local défini par l'accès au foncier garanti par la coutume comme le soutient Peemans (2008). Les actions amorcées dans le territoire de Mweka et dans la ceinture verte de Kananga sont porteuses d'espoir. Elles démontrent que les dynamiques paysannes, même si elles ont encore des limites, sont capables de réflexion et d'action, dans certaines conditions. Le tissu social s'érodant au jour le jour, ces dynamiques constituent en réalité dans les territoires ruraux et suburbains du Kasai Occidental, un de ces réseaux de réciprocité et donc, ce ressort social organisant la sécurisation alimentaire des acteurs locaux. Elles passent ainsi pour un acteur avec lequel il faudra compter et qu'il ne faudrait pas sous-estimer pour la réalisation de la sécurité alimentaire populaire, utile à la réalisation de la souveraineté alimentaire, au développement durable et à l'atteinte du premier OMD consacré à la pauvreté et la faim.

Ces dynamiques et leurs pratiques offrent ainsi une base empirique forte pour légitimer les alternatives et enrichir des hypothèses sur d'autres voies et chemins de développement.

**g) Le développement agricole difficile à réaliser en l'absence tant d'institutions politiques et communautaires fortes et engagées que de ressources humaines motivées et de qualité**

Une des conclusions majeures de cette étude est que le développement agricole ne peut se réaliser véritablement dans un contexte d'absence d'institutions capables de le promouvoir et de le porter tant aux niveaux national, provincial, local que communautaire, et des hommes capables d'animer ces différentes institutions. Au niveau national, un État animé au sommet par des hommes et des femmes soucieux du développement du secteur agricole, qui adopte des politiques et des mesures qui favorisent le monde rural et les producteurs ruraux à travers divers incitants : prix minimum, soutien à la production, protection appropriée, infrastructures de transport, encadrement paysan, recherche et

vulgarisation agricole, accès à la terre, approvisionnement en intrants, stabilité et sécurité... est susceptible de déclencher une dynamique de relance agricole véritablement positive. Au niveau provincial et local, des institutions décentralisées et participatives offrent un cadre de concertation aux divers acteurs du secteur qui peuvent mener une réflexion soutenue sur les divers problèmes rencontrés localement, et sur les voies et les moyens de les résoudre. Des résolutions sont adoptées et des mesures concrètes conformes aux plans et politiques nationales et locales sont prises en vue de leur mise en œuvre effective. Au plan local et communautaire, des dynamiques paysannes et communautaires solides ont vocation de mobiliser les ruraux et paysans ainsi que leurs ressources pour mener une lutte acharnée contre la faim et l'insécurité alimentaire.

De telles institutions sont censées adopter des politiques véritablement cohérentes et efficaces, tournées en priorité vers la lutte contre la pauvreté et la faim. Elles sont censées doter les divers niveaux d'exécution d'un cadre légal et réglementaire adéquat et clair ainsi que des moyens conséquents pour mettre en œuvre ces politiques. Mais les institutions actuelles n'ont pas encore atteint la dimension des défis qu'elles sont censées relever. Bien sûr que l'État congolais actuel est un État fragile, postconflit, encore en train de se reconstruire, mais les gestionnaires profitent de ces circonstances atténuantes pour regarder ailleurs.

La présence d'institutions fortes qui fonctionnent de manière harmonieuse à tous les niveaux et de gestionnaires volontaristes constitue donc une condition nécessaire et suffisante pour réaliser des actions d'envergure, négociées avec les partenaires, dont les dynamiques paysannes, dans le secteur agricole. Des efforts particuliers dans le sens du renforcement des institutions actuelles et des investissements soutenus en ressources humaines seraient les bienvenus. Le futur Congo décentralisé pourra-t-il offrir ces garanties ? Bien sûr que la décentralisation à venir offre une opportunité de proximité et de responsabilisation des acteurs locaux, de même qu'elle peut être une des voies pour réduire le risque de corruption endémique actuelle au niveau des différents services. Cela suffira-t-il ? Wait and see.

## **6. Les apports, les limites et les perspectives futures de la recherche**

La thèse défendue à l'issue de cette recherche peut se résumer de la manière que voici : « la rencontre entre un projet de développement agricole et les dynamiques paysannes sur terrain augure d'un champ de confrontation des logiques d'acteurs diverses, parfois divergentes et opposées. Le recours à la régulation conjointe au sens de la palabre africaine (échanges ouverts, discussions sans tabous, négociation permanente) à travers une démarche d'intervention selon la séquence "Identifier-Préparer-Appuyer" permet d'aligner toutes les logiques dans la même direction, et de construire une capacité d'action commune. En plaçant ainsi le paysan et l'ordre local au centre de l'action et en prenant en compte les stratégies et les pratiques paysannes de sécurisation alimentaire, on parvient à la réalisation de la sécurité alimentaire populaire et au renforcement des dynamiques paysannes ».

Ainsi énoncée, cette thèse contribue à l'évolution du débat scientifique dans les domaines de la planification et de l'implémentation des politiques de développement, de la sécurité alimentaire et du développement par le bas.

Nous pouvons noter sur le plan conceptuel que la notion de « sécurité alimentaire populaire » s'est révélée comme une trouvaille de la thèse. Cette notion qui n'est pas synonyme de souveraineté alimentaire, lui est tout au moins complémentaire, car se déroulant et se réalisant de manière exclusive au niveau micro, à l'échelle des individus, des ménages, des communautés alors que la souveraineté alimentaire comporte des implications à l'échelle nationale voire internationale. De même, la « coopération conflictuelle » en tant qu'approche d'analyse a vu son contenu suffisamment articulé, agencé, enrichi et mis en avant dans cette recherche. Par ailleurs, dans le cadre d'une intervention de terrain devant mener à des résultats durables, la thèse a proposé une méthodologie pouvant aider à résoudre les difficultés de faiblesse ou d'absence d'impact durable. La démarche « Identifier-Préparer-Appuyer » « IPA » qui nécessite une préparation suffisante des bénéficiaires et communautés locales à l'action à entreprendre leur permet de développer convenablement leurs capacités d'auto-analyse, de

négociation et d'action. Ils pourront ainsi avoir un autre regard sur eux-mêmes, sur leur potentiel d'action, leurs ressources et leur milieu.

Aussi, les pratiques des acteurs en rapport avec l'intervention de développement dont celles de sécurisation alimentaire ainsi que les logiques qui les sous-tendent ont été suffisamment éclairées, de même que les conditions optimales d'une intervention à même de produire un impact significatif sur les populations bénéficiaires et sur le milieu qui l'accueille. Des grilles spécifiques ont permis la lisibilité, dans la longue durée, tant des facteurs et des mécanismes d'insécurisation des acteurs populaires que des mécanismes et stratégies de ces acteurs pour y faire face et contourner les menaces qui les guettent. Enfin, un modèle d'analyse de la rencontre projets de développement agricole – dynamiques paysannes a synthétisé les divers processus se déroulant autour de cette rencontre et identifié la condition principale de son déroulement harmonieux : la régulation conjointe. Celle-ci peut permettre aux parties en présence et acteurs principaux, malgré la diversité voire la divergence de leurs logiques respectives, de bâtir des compromis historiques et de construire une capacité d'action commune en se faisant mutuellement des concessions. Ce qui permet d'évacuer les frustrations et d'évoluer ensemble, bien que différents. N'est-ce pas là la coopération conflictuelle ?

Par contre, l'étude présente quelques limites. D'abord, les projets analysés sont tous le fait des ONG du Nord qui, dans une certaine mesure, intègrent déjà un certain nombre d'amendements en rapport avec les critiques formulées à l'encontre des projets de développement. L'analyse d'un projet « classique », promu et exécuté par une agence de coopération bilatérale ou multilatérale aurait permis de repérer beaucoup d'autres pratiques dans le chef des acteurs des projets. Malheureusement pour nous, ces projets « classiques » se sont faits de plus en plus rares dans la province au moment de commencer cette recherche. Aussi, l'absence d'un projet analysé dans le troisième site d'étude ne permet pas d'avoir une idée exacte sur les pratiques des acteurs de ce site. Cette dernière limite a été surmontée en analysant avec les acteurs, les actions exécutées dans le passé dans leur milieu, comme il n'y en avait pas de nouvelles au moment de l'étude.

Nous suggérons donc, pour des recherches à venir, d'analyser le comportement des projets dits « classiques », émanant d'une agence de coopération au développement (Banque mondiale, PNUD, par exemple) et exécutés par elle, pour comprendre la démarche d'intervention utilisée et dans quelle mesure la régulation conjointe – en termes de discussion, de négociation, d'échange et de participation des bénéficiaires – est d'usage. Nous proposons aussi d'analyser prochainement, le contexte local en rapport avec la mise en œuvre de la prochaine décentralisation au Congo, pour voir son impact réel en termes de mode de gestion participative de la chose publique, impliquant les structures décentralisées, associant les communautés locales dans la définition et l'exécution des politiques publiques au niveau local, dont les projets de développement. Par ailleurs, une analyse approfondie en vue d'une réelle maîtrise de la composition des revenus et des dépenses des ménages paysans, pendant un temps suffisant à travers la création d'un observatoire, s'avère une piste sérieuse à continuer à explorer. Nous suggérons enfin de poursuivre la discussion en rapport avec l'évaluation de l'impact d'un projet en tenant compte d'un détournement éventuel par les bénéficiaires, d'une partie de ses ressources en les affectant à leurs propres activités en marge du projet, mais qui augmentent leur utilité et leur bien-être. Est-il normal et pertinent d'intégrer ces activités développées en marge du projet dans l'évaluation de son impact ? Si oui, comment accéder à l'information ? Quelles implications cette façon de faire pourrait-elle produire dans le champ des projets ? La randomisation proposée par Esther Duflo (2009) et les autres chercheurs économistes pourrait-elle permettre de résoudre cette difficulté ?

Enfin pour terminer, nous pensons que la sécurité alimentaire et le développement agricole et rural durable sont possibles au Kasai Occidental. Yes we can, serions-nous tenté de dire. Cela n'est possible qu'à condition que tous les acteurs impliqués acceptent de jouer franchement le jeu, en accomplissant convenablement chacun leur devoir. Ainsi, les populations rurales et paysannes ont le devoir d'éviter tout fatalisme et de se mobiliser en se remettant au travail à travers diverses initiatives productives. Le devoir de l'État est celui de la création de toutes les conditions favorables à l'éclosion et l'épanouissement d'une activité agricole florissante (sécurité, infrastructures rurales, voies et moyens de communication, recherche agricole, soutien à la production). Quant à la Communauté internationale, elle pourra accompagner le processus de restructuration et de reconstruction de la paysannerie à

travers des appuis qui la consolident et la renforcent, et non ceux qui l'affaiblissent à travers des méthodologies infantilisantes et déresponsabilisantes.

### Références bibliographiques

Albarelo, L. et al, 1995, *Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales*, Armand Colin, Paris.

Arborio, A-M. et P. Fournier, 2005, *L'observation directe*, 2<sup>e</sup> éd., Armand Colin, Barcelone.

Bertaux, D., 2005, *Le récit de vie*, 2<sup>e</sup> éd., Armand Colin, Barcelone.

Blundo, G. et J-P. Olivier de Sardan, 2007, « La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest », dans G. Blundo et J-P. Olivier de Sardan, *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, APAD-Karthala, Paris, 79-117 pp.

Cabinet du Gouverneur du Kasai Occidental, 2004, *Carte d'identité de la province du Kasai Occidental 2e édition 2004*.

Crozier, M. et E. Friedberg, 1977, *L'acteur et le système*, Seuil, Paris.

Duflo, E., 2009, *Expérience, science et lutte contre la pauvreté*, Collège de France/Fayard, Chaire internationale Savoirs contre la pauvreté (2008-2009).

FAO et PAM, 2010, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2010 — Combattre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées*, FAO, Rome.

FAO et PAM, 2009, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2009 — Crises économiques — répercussions et enseignements*, FAO, Rome.

Friedberg, E., 1997, *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action organisée*, deuxième édition revue et complétée, Seuil, Paris.

Lapeyre, F., 2004, « L'intervention sociale contre l'exclusion des jeunes dans les quartiers espagnols à Naples », *Les jeunes et l'exclusion dans les quartiers défavorisés : approches politiques dans six villes d'Europe*. Tendances de la cohésion sociale n° 9.

Institut National de la Statistique Kasai Occidental, 2010, *Annuaire statistique. Édition 2010*, Unicef, Kananga, octobre 2010.

Marée, M., et S. Mertens, 2006, « Économie non marchande », in J.-L. Laville et A.D. Cattani (éd.), *Dictionnaire de l'autre économie*, coll. « Folio actuel », Paris, 229-239 pp.

Ngalamulume Tshieue, G., 2011, *Projets de développement agricole, dynamiques paysannes et sécurité alimentaire. Essai d'analyse transversale et systémique de la rencontre entre les Actions globales et les Initiatives locales au Kasai occidental/RD Congo*, Presses Universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve.

Ngalamulume Tshieue, G., 2009, « Défis et enjeux de la participation communautaire aux Actions de développement en Afrique subsaharienne », dans Isabel Alvarez (coord.), *Réflexions sur le développement : Points de vue des acteurs du Sud*, Centre Placet asbl, Louvain-la-Neuve, 47-55 pp.

Ngalamulume Tshieue, G., 2008, « De l'autosuffisance à la sécurité alimentaire : quelle place pour la souveraineté alimentaire en Afrique subsaharienne ? », *Les Cahiers de l'Association Tiers-Monde*, n° 23-2008, 251-264 pp.

Olivier de Sardan, J-P., 2001, « Les trois approches en Anthropologie du développement », *Revue Tiers Monde*, t. XLII, n° 168, oct.-déc., 2001.

Olivier de Sardan, J-P., 1995a, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, APAD-Karthala, Paris.

Olivier de Sardan, J-P., 1995 b, « La politique du terrain », *Enquête, Les terrains de l'enquête*, [en ligne], mis en ligne le 1 février 2007. URL : <http://enquete.revues.org/document263.html>. Consulté le 9 février 2009.

Peemans, J-P., 2002, *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Les théories du développement « réel » dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle*, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve.

- Peemans, J-P., 1997a, *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, L'Harmattan, Paris.
- Peemans, J-P., 1997 b, *Le Congo-Zaïre au gré du XXe siècle : état, économie, société : 1880-1990*, L'Harmattan, Paris.
- Polanyi, K., 1983, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Paris (traduction française d'après la version originale en anglais : *The great transformation. The political and economic origins of our time*, Farrar & Rinebart, New-York, 1944.
- Quivy, R. et L. Van Campenhoudt, 2006, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris.
- Reynaud, J-D., 1999, *Le conflit, la négociation et la règle*, seconde édition augmentée, Octares, Toulouse.
- Reynaud, J-D., 1997, *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Armand Colin, Paris.
- Reynaud, J-D., 1989, *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Armand Colin, Paris.
- Touraine, A., 1984, *Le retour de l'acteur. Essai de sociologie*, Fayard, Paris.

## LA PROBLÉMATIQUE DE L'AMENDE TRANSACTIONNELLE PAR L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE EN DROIT POSITIF CONGOLAIS

Maître KAMBALA KABASELE  
Assistant 2e Mandat/CIDEP – Université Ouverte  
Département de Kananga

### Introduction

L'imposition et non la proposition du paiement de l'amende transactionnelle par les officiers de police judiciaire, les inspecteurs, y compris les officiers du ministère public œuvrant dans le ressort du Parquet près le Tribunal de Grande Instance, est une pratique illégale, mais tolérée par l'autorité judiciaire hiérarchique.

L'article 9 du décret du 6 août 1959 dispose que « si la personne lésée par l'infraction est un indigène non immatriculé ou une circonscription, l'officier de police judiciaire devra en proposant l'amende forfaitaire, inviter l'auteur de l'infraction à verser à la partie lésée ou à consigner les dommages et intérêts qu'il détermine. (Article 9, al. 2 du Code de procédure pénale, 1972).

En effet, lorsque nous avons interviewé certains détenus dans des cachots relevant du district de la police nationale dans le ressort du parquet près le Tribunal de Grande Instance de Kananga et dans les maisons d'arrêt, nous avons fait un constat amer à propos de la pratique illégale et abusive ayant trait au paiement de l'amende transactionnelle de la part des officiers de police judiciaire ainsi que des inspecteurs judiciaires du Parquet, ce parce que le prescrit de l'article sus invoqué ne fixe pas d'office la hauteur du montant de l'amende transactionnelle devant être versée par l'auteur présumé de l'infraction ou inculpé.

Les OPJ et les IPJ ne proposent nullement, mais imposent de leur chef le paiement des sommes exorbitantes au titre d'amende transactionnelle et si souvent elle s'accompagne des tracasseries et des méthodes arbitraires et détentions illégales. Pis encore, ils ne délivrent aucunement de quittance pour les sommes perçues, et d'ailleurs indûment. Pourtant les amendes sont perçues au profit de l'État. (NYABIRUNGU, MS, 1989, p. 310)

N'est-il pas en effet inadmissible que dans un État qui se veut de droit des auxiliaires de la justice travaillant sous la direction et la supervision de l'officier du ministère public portent fréquemment, et en toute impunité, atteinte aux droits garantis aux particuliers ?

L'objet de cet article est ainsi de faire connaître au justiciable congolais, généralement analphabète, l'exercice de ses droits les plus légitimes et les prescrits de lois à propos de la notion de l'amende transactionnelle en droit positif congolais. Il vise, ce faisant à mettre en examen le système judiciaire congolais dans sa tendance à saper les bases de sa propre légitimité.

Au regard des effets pervers qu'emporte l'injustice que nous décrions, notre société est aujourd'hui l'objet d'une confiance minée entre d'une part, un groupe d'agents agissant au nom de l'État « pouvoir étatique » ainsi, incriminé, celui-ci ayant défiguré les acquis irrécusables d'un État de droit et d'autre part le justiciable, la perpétuelle victime de l'arbitraire. Dès lors, le questionnement ci-après nous servira d'appui à notre hypothèse de base :

- I. L'amende transactionnelle est-elle susceptible d'éteindre définitivement l'action



publique ?

- II. La loi a-t-elle fixé la hauteur du montant à payer au regard de chaque nature d'infraction perpétrée et l'obligation de délivrer le récépissé ?
- III. Quel rôle joue-t-elle étant regardée au titre de peine pécuniaire ?

À ces questions, nous répondrons globalement en recourant à l'une des méthodes les plus utilisées et celle de l'hypothèse par analogie selon (GREINDL, L., 1984, p. 70).

En effet, pour Greind, l'hypothèse est une proposition admise comme donnée d'un problème posé, ce que l'on suppose concernant l'explication (GREIND, L., 1984, p. 71).

Ainsi, l'hypothèse que nous émettons est celle tendant à affirmer ou infirmer que l'amende transactionnelle peut éteindre ou pas l'action publique selon le cas ; et qu'elle serait par sa nature juridique une proposition unilatérale et non une obligation légale ; une autre est qu'elle joue le rôle d'une peine pécuniaire, car frappant de plein fouet le patrimoine économique du délinquant, mais la loi congolaise n'a pas expressément fixé la hauteur de son montant, ce qui pourrait laisser le libre cours à toutes sortes de spéculations opaques et maffieuses, constatons-nous, de la part des officiers de police judiciaire, *senso lato*.

Définie en conséquence comme une « réponse supposée » dont la recherche a précisément pour but de vérifier le bien ou le mal fondé (DUVERGER, M... cité par MPOYI MUDIANKVITA, 1999, p. 23) de la problématique posée, notre hypothèse se confirme en ce qu'en droit pénal congolais, le législateur a consacré, à l'article 5 du Code pénal livre 1er la peine d'amende parmi celles applicables aux infractions et qu'au prescrit de l'article 9 du code de procédure pénale, le principe est la proposition de l'amende transactionnelle lorsqu'une infraction est constatée.

Ainsi recourons-nous à l'une des méthodes et techniques les plus utilisées pour étayer notre hypothèse. Généralement la méthode est définie comme l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre et les vérifie, elle est le chemin à suivre pour arriver à la vérité. (DESCARTES, 1970,280).

Dans ce texte, nous avons utilisé la méthode juridique. Elle permet la confrontation directe d'un fait social envisagé en droit « homme » ; dans le cadre de ses actions quotidiennes qu'il veille ou non, pose des actes qui entraînent des conséquences juridiques, selon Lamy (LAMY, E., 1975, p. 89).

En ayant recouru à cette méthode, elle nous a permis d'appréhender et d'analyser la pertinence de la motivation des officiers de la police judiciaire pris globalement dans le règlement définitif tendant à l'extinction d'une action publique mise en mouvement au préjudice de l'action civile. En fait la proposition de paiement de l'amende transactionnelle est envisagée à double niveau préliminaire et préparatoire en sorte que la transaction acceptée à cette dernière phase de l'instruction enraye l'action publique d'après Brass (BRASS le Chevalier, 1950, p. 130).

À ce sujet, il est d'un fait réel que la méthode s'accompagne de techniques. Ainsi, avons-nous choisi la technique documentaire afin d'étudier, d'analyser les textes légaux de base, les lois et règlements se rapportant à notre sujet de travail, et à celle de l'interview qui nous a servi à interroger quelques justiciables aux fins de recueillir des renseignements amplement fournis et ce, en l'occurrence les victimes ayant été contraint au paiement de fortes amendes transactionnelles.

De prime à bord, nous pensons qu'il est bon de rappeler que notre article est limité dans l'espace et dans le temps. Il importe d'emblée de dire que la législation pénale congolaise n'a pas abandonné la position du législateur du Code napoléonien de 1808 édictée par le prescrit de son article 4, actuellement l'article 585 alinéa 2e du Code civil congolais livre III qui portait substantiellement que les accords privés relatifs aux délits n'empêchent pas la poursuite du ministère public et admet le principe du droit de transiger à une infraction contre celui de la défense de l'intérêt général afin d'assurer le

maintien du bon ordre public et de la tranquillité sociale lequel excluait la possibilité d'accords ou d'accommodements sur les faits pénaux. Ainsi notre espace se situe depuis la promulgation de l'ancien code français de 1808.

Dans le temps, notre limitation temporelle se situe dans l'espace du territoire national congolais et depuis la date de la promulgation du décret du 6 août 1959 (Code II, p. 4 et suivants) complété par celui du 15 octobre 1959 dont les prescrits des articles 9 et 11 constituent la toile de fond de notre travail et comporte précisément la période allant de 1990 à nos jours.

Enfin, cet article comporte 3 points essentiels dont :

- I. La notion d'amende transactionnelle en droit congolais ;
- II. L'OPJ congolais face à l'amende transactionnelle ;
- III. L'attitude du justiciable congolais à l'égard de l'amende transactionnelle.

## 1. LA NOTION D'AMENDE TRANSACTIONNELLE

### 1.1. La définition

Le prescrit de l'article 9 du Code de procédure pénale constitue le siège de cette matière. En effet, l'origine de l'amende paraît remonter au système de compensations, usitées chez les Français sur lesquelles le Roi prélevait une somme (frédum) (Larousse Universel, 1949, p. 56). À ce jour, elle est définie tantôt comme une peine pécuniaire infligée pour une infraction aux lois (Larousse Universel, 1949, p. 56), tantôt comme « une somme d'argent que le condamné a l'obligation de verser au trésor public à titre de sanction » (NYABIRUNGU, MS, 1989, p. 310). L'article 10 du Code pénal dispose que l'amende est de 1 franc au moins. Elle est perçue au profit de l'État.

À cet égard, il ne faudrait pas la confondre avec les dommages et intérêts qui n'ont pas le caractère d'une peine prononcée par le juge de céans contre le délinquant coupable d'un fait infractionnel établi. Ceux-ci sont accordés au titre de réparation civile en compensation d'un préjudice subi.

En effet, le mot « transaction » vient du verbe transiger du latin transigere. L'on y entend le sens d'accommodement, d'accompagnement, d'arrangement et de compromis.

En droit civil congolais, il s'agit d'un contrat synallagmatique par lequel les contractants terminent ou préviennent une contestation en renonçant chacun à une partie de leurs prestations. (Robert, P. 1949, p. 810).

Dans le cas qui nous occupe, il convient de relever en tout état de cause, qu'il ne s'agit nullement d'une transaction civile qui serait subordonnée à l'accord des parties, c'est-à-dire à celle où le délinquant, qui par son consentement formerait le contrat avec son objet, la fin des poursuites. Ainsi, le principe qu'édicte l'article 9 de procédure pénale congolaise est que lorsque l'officier de police judiciaire constate une infraction, il en dresse immédiatement un procès-verbal.

Cependant, avant de la transmettre à son supérieur hiérarchique qui est le magistrat du parquet, il peut proposer à l'auteur présumé coupable de l'infraction le paiement de l'amende transactionnelle pour le classement du dossier.

Dès lors, pouvons-nous tenter de définir l'amende transactionnelle comme étant une simple invitation que fait l'officier de police judiciaire ou le magistrat instructeur à l'auteur présumé coupable de l'infraction ou à l'inculpé à verser une certaine somme d'argent pour que soit éteinte l'action publique, à moins que l'officier du ministère public n'en décide autrement ?

L'amende transactionnelle est la plus importante des peines pécuniaires. Elle consiste à obliger un individu à payer à titre de châtement une certaine somme d'argent au Trésor Public. (R. CHARLES, 1969, p. 58).

Il y a plusieurs sortes d'amendes : entre autres pénales, fiscales, civiles et disciplinaires selon le droit français en se référant bien sûr aux caractères juridiques pour les classer en ces quatre catégories.

La classification congolaise adoptée s'écarte quelque peu de celle-ci en ce sens qu'on fait intervenir l'amende transactionnelle forfaitaire et l'amende mixte.

L'amende transactionnelle ou forfaitaire est celle qui est payée par le contrevenant au niveau de l'instruction pré juridictionnelle devant l'OPJ ou l'OMP. Et l'amende pénale est prononcée par une juridiction à la suite d'une condamnation.

## **1.2. Droit dit de transaction**

L'examen du texte de l'article 9 alinéa 1 révèle que le pouvoir de transiger de l'officier de police judiciaire revêt un caractère assez spécial parce qu'il appartient également au ministère public selon l'article II, al 2 du code de procédure pénale congolais, 1972 (Code de procédure pénale, art 2, al 2, 1972).

Ainsi lorsqu'il fait application de cette disposition, l'action publique n'est éteinte que si le magistrat sous l'autorité duquel il exerce ses fonctions ne décide pas de poursuivre. En effet, il apparaît qu'aux termes de ces deux prescrits, celui de l'article 9, alinéa 1er et de l'article 11 alinéa 2, que l'officier de police judiciaire, tout comme l'officier du ministère public ne sont pas compétents pour régler par voie d'amende transactionnelle et quelles que soient les circonstances favorables à l'auteur de l'infraction, lorsque la loi prévoit à l'égard du délit pénal la peine de servitude pénale et de l'amende à la fois.

Dès lors, en proposant le paiement de l'amende transactionnelle dans ce cas non prévu par la loi et en exigeant du surcroît le paiement indu de dommages et intérêts, l'officier de police judiciaire ou l'officier du ministère public commis à ce sujet, doit être pénalement poursuivi pour plusieurs chefs dont notamment :

- I. de la concussion en vertu de l'article 146 du Code de procédure civil L.
- II. et des atteintes portées par des fonctionnaires publics aux droits garantis aux particuliers en vertu de l'article 180 du code précité.

## **1.3. Les problèmes afférents à l'amende transactionnelle**

Dans cette partie, il sera question de discourir sur la situation juridique d'un délinquant et sur l'effet juridique de l'offre de paiement.

### **1.3.1. La situation juridique du contrevenant**

L'alinéa 5 du prescrit de l'art 9 de CPP stipule que lorsqu'il a été satisfait aux invitations faites par l'officier de police judiciaire, l'action publique s'éteint à moins que l'officier du ministère public ne décide de poursuivre, et à l'alinéa 2 de l'article 11 lorsqu'ils font application de l'article 9, l'action publique n'est éteinte que lorsque le magistrat sous l'autorité duquel il exerce leurs fonctions ne décide pas de la poursuivre.

En effet, il en résulte que la première difficulté d'ordre procédural est la situation juridique précaire de la partie délinquante qui a toujours au-dessus de sa tête la menace des poursuites judiciaires tant que la prescription de l'action publique n'est pas totalement acquise.

De même, il en découle une seconde en ce que la partie contrevenante, bien qu'ayant satisfait aux propositions forfaitaires de l'amende transactionnelle, et règle entièrement le paiement de celle-ci, elle

ne peut pour ces seuls motifs, invoquer à tort ou à droit le bénéfice de l'extinction de l'action publique qui conséquemment ne lui appartient pas.

Il échet dès lors de relever à cet effet, que les prescrits des articles sous nos yeux sont formellement muets au sujet du délai devant être impartit au délinquant aux fins pour lui de verser la somme d'argent proposée et devant permettre d'établir ainsi sa bonne ou sa mauvaise foi en tant qu'élément déterminant à l'enclenchement ou pas des poursuites judiciaires.

Cependant, l'action publique n'est éteinte que si l'autorité judiciaire supérieure ou hiérarchique du parquet ne décide pas de poursuivre et par ailleurs la loi en cette matière n'a prévu aucun acte de procédure devant être entrepris par l'officier de police judiciaire à l'effet de faire constater l'acceptation de la transaction proposée à l'agent interpellé.

### **1.3.2. Effet juridique de l'offre de paiement**

En effet, une certaine doctrine révèle que plusieurs pays ont admis, en matière d'infractions spéciales, le paiement immédiat du montant d'amende en mains des préposés de police qui les constatent (BRAAS, 1950, p. 1341). Et l'on considère que l'effet juridique de l'offre de transaction émanant de l'initiative de l'officier de police judiciaire est l'extinction pure et simple de l'action publique ainsi mise en branle contre l'agent. Mais en droit positif congolais, la faculté de transiger reconnue à l'officier de police judiciaire ou l'officier de ministère public ne porte que sur les faits infractionnels constatés et pour lesquels la loi pénale a expressément prévu soit la peine d'amende, soit la peine de servitude pénale et l'amende ou l'une de ces deux peines seulement.

Il sied de faire remarquer à ce stade qu'aucune restriction n'est faite en droit étranger et lorsqu'antérieurement à l'infraction, le délinquant n'a jamais été condamné à une peine criminelle ou à une peine non conditionnelle d'emprisonnement correctionnel, le procureur du roi exerce la faculté d'offrir transaction dans tous les cas où le maximum de la peine d'emprisonnement prévu par la loi ne dépasse pas trois mois (BRASS, le Ch. 1950, p. 133). Auquel cas, « le délai de paiement de la somme fixée sera de huit jours au moins et de six mois au plus ; il pourra, à titre exceptionnel être prolongé jusqu'au douzième mois » (BRASS le CH., 1950, p. 132). Mais en droit congolais, l'acceptation par l'incriminé, entendu l'auteur présumé coupable ou l'inculpé, à payer une amende transactionnelle ne produit aucun effet juridique. Elle ne suspend pas l'action publique tout comme elle n'implique aucunement une reconnaissance de sa culpabilité. Toutefois, le fait pour lui d'avoir satisfait à l'invitation de l'officier de police judiciaire ou de l'officier du ministère public produit un effet juridique :

1°) L'officier du ministère public qui a fait la proposition ne dispose plus l'action, seuls ses Chefs hiérarchiques ont en ce moment là la décision.

2°) La victime de l'infraction n'a plus le pouvoir de mettre l'action publique en mouvement par la voie de citation directe selon la jurisprudence (Elis, 1951, p. 214) et ce, parce que lorsque le chef hiérarchique a approuvé le paiement de l'amende transactionnelle, l'action publique s'éteint, il n'y a plus lieu de poursuivre.

3°) Elle évite à l'incriminé des ennuis judiciaires et des frais hors des proportions avec la gravité des infractions commises.

4°) Elle soustrait l'agent de la promiscuité de la prison.

5°) Elle ne perturbe pas la famille ni la profession du condamné.

## **2. L'OPJ CONGOLAIS FACE A L'AMENDE TRANSACTIONNELLE**

### **2.1. Notion d'officier de police judiciaire en droit congolais**

Le siège de la matière est le décret du 6 août 1959 complété par celui du 19 octobre 1959 portant code de procédure pénale congolais.

Étymologiquement parlant le mot « officier » tire sa source du latin « officium » qui signifie une fonction publique (Petit Larousse, 1900, p. 79) ou la personne qui exerce.

Le mot « police » a plusieurs acceptions : tantôt il désigne l'ensemble des mesures ayant pour but de garantir l'ordre public (le Petit Larousse, 1900, p. 79), tantôt un service public chargé de maintenir l'ordre public au sein d'une agglomération visée.

L'expression « officier de police judiciaire » signifie d'une part la fonction qui a pour but de rechercher les infractions et de livrer à la justice leurs auteurs (Larousse, 1900, p. 760) et d'autre part un ensemble des mesures prises par l'autorité étatique compétente dans le but de faire régner l'ordre public sans lesquelles l'on assisterait à une société déréglée.

Toutefois, il ne faudrait pas confondre la police préventive, autrement appelée la police administrative, dont le rôle est avant tout préventif, et qui a pour but de maintenir l'ordre légal, d'assurer la paix publique, et « la police judiciaire » laquelle prise au sens large, a pour mission la répression des infractions (le Code de procédure pénale congolais, art. 2 et 5, 1972).

Ainsi, en tentant une définition à ce sujet, l'officier de police judiciaire est l'autorité judiciaire (MINEUR, G., 1950, p. 183, point 4), un fonctionnaire public investi du pouvoir légal, et chargé de constater les infractions, de recevoir les plaintes, les dénonciations, ainsi que les renseignements y relatifs et ayant pour mission la répression des délits pénaux.

Il est utile de relever sur ce point qu'entendu comme corps répressif, la police judiciaire est un service régalién de la puissance publique qui a pour mission de rechercher les infractions, de réunir les preuves tendant à établir la culpabilité de leurs auteurs et dont la finalité est de faire appliquer aux délinquants les peines portées par le Code pénal, les diverses lois répressives et l'indemnisation des victimes (LAMY, E., 1975, p. 16).

Ensuite le législateur congolais divise les OPJ en deux catégories : d'une part, les OPJ à compétence générale qui sont principalement les inspecteurs de police judiciaire (IPJ), les OPJ de l'agence nationale des renseignements (ANR) et d'autre part les OPJ à compétence restreinte, cas de la police de la SNCC, de la RVA, les exemples sont légions.

Les OPJ à compétence générale connaissent de toutes les infractions qui se commettent sur le territoire de la République Démocratique du Congo et les OPJ à compétence restreinte, ne connaissent que des faits infractionnels qui se commettent dans les installations de leur entreprise.

Cependant, les OPJ à compétence générale ont, selon l'article 9 al 2 du CPP, le pouvoir de proposer les amendes transactionnelles.

### **2.2. Base légale de l'amende transactionnelle**

L'amende transactionnelle selon le droit positif congolais est proposée par l'OPJ soit par l'OMP, mais ne doit la percevoir. Cette matière a pour siège l'art. 9 et les arts. 103 à 113 de l'ord. n° 078-289 du 3 juillet 1978.

### **2.3. Les pratiques illégales des A.T.**

Dans cette partie, il sera question d'illustrer par des cas concrets : la situation des amendes transactionnelles imposées illégalement, et le cas des personnes poursuivies malgré le paiement des amendes transactionnelles.

#### **2.3.1 La situation des amendes transactionnelles imposées illégalement**

Il convient de noter que si la loi congolaise n'a pas expressément fixé la hauteur du montant à payer, il n'en est pas ainsi pour les officiers de police judiciaire de la police nationale qui doivent fixer les amendes transactionnelles conformément à l'arrêté interministériel n° 61/CAB/MINISTER/2006 et 097/CAB/MIN/FIN/2006 du 13 juin 2006 portant fixation des taux des droits et taxes à percevoir à l'initiative de la police nationale congolaise.

À ce titre, il est difficile que l'officier de police judiciaire nous déclare avoir exagéré avec les amendes transactionnelles, néanmoins quelques justiciables ou détenus que nous avons rencontrés autour des sous-commissariats de la ville de Kananga nous ont déclaré ce qui suit :

1°) Monsieur KASHILA, résidant à Kananga II, avenue du 20 Mai, n° 40, Quartier de Kamupongo, Commune de Kananga, est poursuivi du chef d'incendie volontaire de W.C., ses parents intimidés, ont dû payer une somme de 35.000 FC imposée par l'OPJ KALONJI du sous-commissariat de Kananga II.

(Source : à la Police Sous-Commissariat Kananga II, 2008)

2°) L'OPJ NKONGOLO NSAPU de la police d'investigation criminelle a été arrêté du chef du détournement d'objets. Ce dernier a été contraint de verser 50.000 FC au titre d'amende transactionnelle alors que l'infraction n'était pas établie.

(Source : Auditorat Militaire de Garnison, 2007)

3°) Monsieur MUJANYI NTUMBA commet le viol sur la fille X au Quartier Tshinsambi/Azda, tous deux de la même famille, il y eut un arrangement à l'amiable entre la famille et l'OPJ a classé le dossier sans suite.

(Source : B2 District de police ville, 2008)

4°) Monsieur BIDUAYA BIDOS commet un viol sur la fille X âgée de 15 ans au Quartier Abattoir, l'auteur réussit à s'évader avec la complicité de l'OPJ.

(Source : B2 District de police Ville, 2008)

Nous nous limitons à ces 4 cas, estimant que la liste n'est pas close. Cependant, ces 4 cas que nous venons de relever retracent tant soit peu les comportements rébarbatifs des OPJ vis-à-vis des justiciables et cela par rapport aux amendes transactionnelles.

#### **2.3.2 Cas des personnes poursuivies malgré le paiement d'amende transactionnelle**

La situation juridique du contrevenant est précaire dans la mesure où ce dernier bien qu'ayant satisfait aux propositions forfaitaires de l'amende transactionnelle, et réglée entièrement le paiement de celle-ci, elle ne peut pour cela invoquer le bénéfice de l'extinction de l'action publique.

Et l'art. 11, al. 2 dispose que l'action publique n'est éteinte que lorsque le magistrat sous l'autorité duquel les OPJ exercent leurs fonctions ne décide pas de la poursuivre.

1°) Le 16/11/2008, un certain dimanche, 4 personnes parmi les travailleurs de QUIN MED, sont arrêtés du chef de la complicité du vol qualifié avec effraction, le dossier instruit par le B3 de GMI et déféré au Parquet de Grande Instance malgré les amendes payées.

(Source : Parquet de Grande Instance, 2008)

2°) Le 25/11/2008, viol par Monsieur TSHITENDE LUKENDU sur une fille de 14 ans à Katoka II et condamné à payer les amendes de l'ordre de 20.000 FC et déféré devant le Parquet.  
(Source : Parquet de Grande Instance, 2008)

3°) Monsieur MATETE, habitant Bena Mukangala a été arrêté à la police d'investigation criminelle du chef de destruction méchante et a versé 5.000 FC à l'OPJ et transmis au Parquet devant lequel il a encore payé 10.000 FC.  
(Source : nous-mêmes à partir d'un rapport fait à notre Cabinet par Monsieur KALUBADI, octobre 2008)

4°) Le 04/12/2008, MAKAKU et MPOLESHA opèrent un vol qualifié dans un quartier proche de Tshela, au Quartier industriel. Ils sont arrêtés par les patrouilleurs et escortés au bataillon mobile d'intervention. Entendus sur PV, ils paient des amendes, le lendemain soir, ils sont transférés au Parquet.  
(Source : Parquet de Grande Instance, 2008)

## **2.4. Les lacunes de la règle à la base de ces pratiques et les amendements**

### **2.4.1 Les lacunes de la règle**

Il est vrai que l'effet de la transaction est l'extinction de l'action publique enclenchée par décision de l'autorité judiciaire hiérarchique du Parquet. Les dispositions légales de notre thématique ne sécurisent nullement le délinquant en ce que la décision prise par l'officier de police judiciaire est subordonnée à l'éventuelle décision contraire de l'officier du ministère public. À nos jours, c'est lui seul qui détient le pouvoir de décision quant au sort à donner à l'action publique et le seul « juge » de l'opportunité de poursuites.

Nous notons que cette insécurité en termes des prescrits lacunaires, s'aperçoit assez facilement en ce que l'invitation au paiement d'une somme d'argent sollicitée du délinquant en rapport avec la commission de l'infraction et quoi qu'une fois payée en mains de l'officier de police judiciaire, elle ne lui est point restituée quand bien même il s'avère qu'après constatations, l'intérêt public que défend le ministère public et qu'il fait valoir devant la juridiction de jugement n'a aucunement été ni menacé ni troublé par l'auteur coupable de l'infraction ou l'inculpé.

Il sied également d'ajouter que la loi n'a pas fixé la hauteur du montant des amendes transactionnelles à payer par l'inculpé ou l'auteur coupable de l'infraction.

### **2.4.2 Des amendements à la règle**

Il est d'un fait indiscutable qu'une règle de droit devient dépassée et inadaptée par rapport aux réalités sociales nouvelles. De la sorte, pensons-nous insinuer dans l'esprit du législateur, de lege ferenda, deux adjoints d'alinéa à l'article 9 du code de procédure pénale congolais à l'effet de combattre énergiquement les comportements véreux, qui portent atteintes aux droits des justiciables apparemment sans protection légale par ceux-là mêmes qui sont les gardiens de la légalité.

Cela va sans dire l'alinéa 1er de l'article 9 : porte des faiblesses telles qu'il est devenu une source d'enrichissement sans cause et d'excès de pouvoir de la part des officiers de police judiciaire et magistrats instructeurs du Parquet, dans ce sens qu'au lieu de proposer, ils exigent et imposent à l'infacteur le paiement des sommes colossales au terme d'un délai qu'ils fixent de leur propre chef.

L'art. 106 de l'ord. n° 078-289 du 3 juillet 1978 dispose que « l'amende est obligatoirement payée entre les mains d'un comptable du trésor, de l'OPJ ou au greffe de la juridiction compétente ».

Mais sur terrain, les OPJ parfois perçoivent tant bien que mal les amendes. Or, dans l'esprit de législateur, tout contrevenant ou tout présumé auteur d'une infraction de petite importance, punissable de six mois devrait en payant l'AT recevoir une quittance tirée d'un carnet à souches.

Et l'honnêteté est exclue par l'OPJ qui se fait percepteur sans livrer la quittance.

À cet effet, notre amendement portera sur l'ajoute d'un alinéa relatif au délai de paiement de l'amende transactionnelle, lequel fait défaut dans le présent texte légal en application. Cet alinéa peut être rédigé en ces termes : « La somme proposée à verser ne sera pas supérieure au maximum de l'amende légale majorée des décimés légaux et payable dans le délai d'un mois au guichet de la Direction Générale des Recettes Administratives, judiciaires et Domaniales, en sigle DGRAD, contre récépissé », et la seconde devant constituer le second alinéa : « est délivré à l'auteur présumé coupable de l'infraction un acte légal constatant l'approbation de l'officier de police judiciaire mettant fin aux poursuites judiciaires au terme du délai d'un mois ». Tout ceci pouvant éviter au délinquant de se retrouver dorénavant dans une situation juridique précaire.

### **3. L'ATTITUDE DU JUSTICIABLE CONGOLAIS À L'ÉGARD DE L'AMENDE TRANSACTIONNELLE**

L'amende transactionnelle selon le droit positif congolais est proposée par l'OPJ soit par l'OMP, mais ne doit la percevoir. (L'article 9 du Code de Procédure Pénale).

Il est vrai que l'article susmentionné autorise les OPJ de se faire payer les amendes transactionnelles pour certaines circonstances (notamment infractions au Code de la route). En établissant cette procédure, le législateur congolais veut d'abord désencombrer les tribunaux, ensuite éviter aux justiciables des ennuis et des frais hors des proportions avec la gravité des infractions commises ; enfin, diminuer les charges publiques.

Le sens du législateur va autrement chez certains OPJ qui ne tiennent nullement compte pour proposer les frais proportionnels avec la gravité de l'infraction commise. Il dépasse largement la proportion. C'est toujours le justiciable qui tombe victime à cause de l'ignorance de ses droits.

En ce qui concerne l'existence de ses droits, le justiciable ne doit pas se laisser payer aux OPJ :

- 1°) Les frais injustifiés et non décents ; tel que « le makolo » ;
- 2°) Les frais pour classement d'un dossier pénal parce que l'OPJ n'a pas cette compétence ;
- 3°) Les frais pour retrait de la plainte.

Ainsi, la transaction proposée peut être acceptée ou refusée par le justiciable. S'il la refuse, le parquet ou l'OPJ ne dispose d'aucun moyen de coercition.

Le justiciable peut se présenter devant le tribunal pour présenter sa défense. S'il l'accepte, il devra savoir que l'amende n'était pas souvent l'action publique ; seul l'officier du ministère public qui peut en décider autrement. (Zoé NKANKA, 2000, inédit).

Enfin, l'OPJ ne peut donc, en aucune manière, forcer le justiciable à payer une amende et ne peut jamais la percevoir.



## CONCLUSION

Au travers les trois points de notre article, nous avons abordé tous les problèmes relatifs à l'amende transactionnelle par l'officier de police judiciaire.

Ainsi, tel que prescrit par le Code de Procédure Pénale congolais, l'amende transactionnelle est proposée par l'officier de police judiciaire à l'infracteur lorsqu'il a commis une infraction de moindre importance telle que des infractions au Code de la route, des infractions punissables de 6 mois de servitude pénale.

L'effet principal produit par le paiement de l'amende transactionnelle est l'extinction de l'action publique ayant été mise en mouvement à moins que le ministère public ne décide de poursuivre.

Enfin, avons-nous proposé des amendements à la règle concernant la modification de l'article 9 en ce qu'il y soit adjoint deux autres alinéas aux fins de sécuriser l'auteur présumé coupable de l'infraction qui, tant que la prescription n'est pas acquise, se trouvera dans une situation judiciaire précaire.

Pour le surplus, afin de combattre et d'amenuiser les comportements véreux des officiers de police judiciaire ainsi que des magistrats relevant du Parquet qui imposent aux délinquants le paiement de sommes d'argent exorbitantes par rapport au pouvoir d'achat des populations au chômage et à la conjoncture économique, l'article 13 de l'ordonnance n° 78-289 du 3 juillet 1978 prévoit une sanction suprême le retrait définitif de la qualité d'officier de la police judiciaire.

Les résultats de nos enquêtes menées dans une grande partie des sous-commissariats de police que compte la ville de Kananga révèlent que 60 % de policiers s'illustrent chaque jour par des comportements véreux.

Plusieurs personnes rencontrées aux cachots des sous-commissariats de la ville de Kananga disent avoir été détenues pour n'avoir pas satisfait à l'invitation de l'OPJ. Et par là porte gravement atteinte aux droits de l'homme et à ceux garantis aux particuliers par la Constitution de la République et il échet qu'ils soient de manière exemplaire sanctionnés. Les officiers de police judiciaire ainsi que les magistrats instructeurs ne sont nullement au-dessus de la loi.

Nous pensons en définitive de manière modeste que cet article éclairera notre lecteur, à ce titre justiciable, sur les notions abordées en vue de se prémunir contre de nombreux abus qui continuent à se commettre dans ce domaine par le personnel judiciaire.

## BIBLIOGRAPHIE

### I. OUVRAGES DE BASE

1. BRASS le Ch., Précis de procédure pénale, Bruxelles, 1950.
2. CHARLES R., Rénologie, UCL, école de criminologie, Bruxelles, 1969.
3. DESCARTES, Discours de la Méthode, Dalloz, Paris, 1970.
4. GREINDL, L., Introduction à la Méthode Historique, Collection « Objectif 80 », Kinshasa/Lubumbashi, 1984.
5. LAMY, I., Introduction à l'Étude du Droit et du Droit Coutumier, PUZ, Kinshasa, 1975.
6. MINEUR, G., Commentaire du Code pénal congolais, Bruxelles, 1950.
7. NYABIRUNGU, M.S., Droit pénal général, « DFS », Kinshasa 1989.
8. PINTO, R. et GRAWITZ, M., Méthodes des sciences sociales, Dalloz, Paris, 1970.
9. ZOE NKANKA, inédit, 2000.

### II. OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

1. Code Civil Congolais Livre III, 1959.
2. Code de procédure pénale congolaise, 1959.
3. L'Ordonnance n° 078-289 du 3 juillet 1978.
4. Constitution de la R. D. Congo, 18 février 2006.
4. LAROUSSE UNIVERSEL, n° 1, France, 1949.
5. ROBERT, P., Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, 1949.

### III. DÉCISIONS JURIDICTIONNELLES

1. Bruxelles, 19 mai 1925, Rév. Pén. 1925, 747.
2. ELIS, le 6 novembre 1951, RCJB, 1951.

### IV. DOCUMENTS INÉDITS

#### a) Cours

1. LAMY E., Cours de procédure pénale, UNAZA, 1974 ;
2. DIVERGER M., cité par MAYI, Muandianvita, Cours de Méthodes de Recherche, ISD, Mbuji Mayi, 1990 ;

#### b) Exposés scientifiques et académiques

1. BAYONA-BA-MAYA, l'amende transactionnelle, in quinzaine du jeune diplômé, UNIKIN, 1983.
2. HUSSERL, l'originnaire et la question, in « école de phénoménologie », Paris, 1987.



## LA MATERNITÉ À MOINDRE RISQUE ET SON IMPACT SUR LA MORTALITÉ MATERNELLE DANS LA VILLE DE KANANGA

Jacqueline TSHIBUABUA ILUNGA  
Assistant 1<sup>er</sup> Mandat/CIDEP – Université Ouverte  
Département de Kananga

### RÉSUMÉ

Cette étude descriptive de type transversale avait pour objectif de renseigner sur la maternité à moindre risque et la mortalité maternelle dans la ville de Kananga.

Dans ce cadre, une enquête rétrospective a été menée dans 19 maternités de la ville de Kananga et son inter land. Elle porte sur un échantillon de 682 femmes, dont 319 consultées, en CPN et 363 femmes assistées lors de l'accouchement et couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

Les résultats de cette enquête révèlent une faible relation entre l'accès élevé aux soins prénataux (87,88 %) et les dystocies.

La consultation postnatale n'est pas programmée chez les accouchées de notre milieu d'étude. Les accouchées dans la tranche des jeunes femmes sont les grandes victimes des dystocies (81,13 %) et des décès maternels (14,35 %).

Le recours à l'approche actualisée de consultation prénatale recentrée ou focalisée, l'assistance aux accouchements par un personnel qualifié et compétent ainsi que le suivi des accouchées dans le post-partum tant immédiat que tardif sont recommandés.

### INTRODUCTION

Partout dans le monde, l'arrivée d'un nouveau – né est motif de célébrations. Pourtant la naissance d'un bébé est un événement si courant qu'on a tendance à oublier que cet accomplissement est une merveille : une seule cellule, l'ovule fécondé se transforme en un être humain extrêmement complexe.

Cependant, dans bien des régions du monde, la grossesse et l'accouchement demeurent encore risqués. Le plus grand de risques liés à la maternité (grossesse et accouchement) est la mort maternelle, définie par l'Organisation mondiale de la santé comme étant « tout décès d'une femme enceinte ou un décès survenu 42 jours suivant l'interruption de grossesse, quel que soit le siège ou la durée de cette dernière, et dont la cause est liée ou aggravée par la grossesse ou la prise en charge de cette dernière » ([www.alianzaipss.org](http://www.alianzaipss.org), internet, mars 2008).

Selon le rapport mondial sur la mortalité maternelle, publié sous les auspices de l'OMS, l'UNICEF et l'UNFPA en 2000, chaque année, 529 000 femmes meurent de suite d'une grossesse et de l'accouchement ([www.alianzaipss.org](http://www.alianzaipss.org), Internet, mars, 2008).

Pour Isidor et Herminia, les décès maternels par an ces dernières années ont atteint un chiffre de 585.000 (Isidor, Herminia, Guide de la vie familiale, 2000, 64 – 65, 82, 85).

Notons par ailleurs que 95 % de ces décès se sont produits en Afrique au Sud du Sahara où une femme sur treize meurt des raisons liées à la maternité contre une femme sur 4 085 dans les pays industrialisés ([www.alianzaipss.org](http://www.alianzaipss.org), Internet, 2008).

En République Démocratique du Congo, les chiffres sont trop éloquentes :

- i. 1 837 décès maternels pour 100 000 Naissances Vivantes (NV) en 1998 (DSCR, 2006, 82 — 89)
- ii. 1 289 décès maternels pour 100 000 Naissances Vivantes (NV) en 2001 (Module de formation de prestataires de soins en maternité à moindre risque, 2006, 4).
- iii. 1 276 décès maternels pour 100 000 Naissances Vivantes (NV) en 2006 (Rapport I. N. S., 2007).

Bien que les chiffres tendent à baisser, la question reste préoccupante pour plus d'un citoyen congolais. Et LABAMA de dire : « la mort maternelle est un événement douloureux et dramatique. Elle survient au moment où le décès paraît inacceptable pour la famille et l'entourage, et met l'obstétricien dans une impasse, voire une hantise à remettre en question ses connaissances » (Labama L., 1996, 915 — 919).

Consciente de ce risque encouru par les femmes, la sagesse kasaienne dit : « MUKAJI WA DIMI, MMUKAJI WA BAJANYI ». Littéralement : « la femme enceinte est l'épouse des morts ou une femme enceinte est une femme morte ».

Pour contourner ce problème, l'OMS estime que les risques liés à la grossesse peuvent être sensiblement réduits si les femmes ont accès à des soins prénatals de qualité, donnés par un prestataire compétent (formé) ; si une personne qualifiée les assiste lorsqu'elles accouchent, si l'état de santé de la mère est vérifié 6 heures après l'accouchement, six jours et six semaines après la naissance. Car, une femme ne devait pas perdre la vie en donnant vie à un enfant (réduire la mortalité maternelle : déclarations communes des agences de l'Organisation des Nations Unies, 1999, 3 -5 in [www.unicef.org](http://www.unicef.org), Internet, mars 2008).

En R. D. Congo, les statistiques prouvent que seuls 46,1 % des femmes enceintes ont bénéficié des soins prénatals administrés par un personnel médical et 23,7 % ont connu un accouchement assisté par un prestataire compétent (Module de formation de prestataires de soins en maternité à moindre risque, 2006, 4). Pas de statistique sur les soins post natals.

Brandie comme arme de lutte contre la mortalité maternelle, la maternité à moindre risque est objet de la promotion de la part des organisations tant nationales qu'internationales comme l'OMS, l'Unicef, l'UNFPA, le programme de la santé de reproduction. Cependant, les chiffres sur la mortalité maternelle demeurent toujours trop éloquentes.

Que dire alors ; est-ce les femmes enceintes de la ville de Kananga ont une information suffisante sur la Maternité à moindre risque ? Est-ce les prestataires de soins en Maternité à moindre risque sont qualifiés et compétents ? Voilà quelques questions qui nous ont préoccupé à la conception de ce travail.

Le but de cette étude est d'évaluer l'impact de la Maternité à moindre risque sur la mortalité maternelle dans la ville de Kananga.

## 1. MATÉRIEL ET MÉTHODES

Entre le 1er janvier et 31 décembre 2007, nous avons enquêté un échantillon de 319 femmes consultées pendant leur grossesse, 363 femmes assistées lors de l'accouchement et aucune femme consultée dans le post-partum tardif dans 19 maternités de la ville de Kananga, retenues grâce au sondage aléatoire à plusieurs degrés. De ces 19 maternités, 12 sont exclusivement du milieu urbain et 7 du milieu urbano rurale.

Cette étude, réalisée grâce à l'enquête rétrospective, est descriptive, du type transversal.

Les méthodes : documentaire, interview et statistiques nous ont aidés à récolter et analyser les données consignées dans des registres de la consultation prénatale et de l'accouchement. Dans ces registres, nous nous servions des variables diverses notamment : l'âge, la parité, l'état civil, le mode d'accouchement ainsi que les causes de décès maternels.

## 2. RÉSULTATS

### 2.1. Des enquêtes sur la Consultation prénatale (CPN)

De l'enquête sur la CPN, nous avons enregistré 319 femmes parmi lesquelles 140 soit 43,88 % dont l'âge varie entre 14 et 24ans, 139 soit 43,57 % dont l'âge varie entre 25 et 35 ans, 37 soit 11,5 % dont l'âge se situe entre 36 et 46 ans et 3 femmes soit 0,94 % dont l'âge est compris entre 47 et 57 ans. Dans l'ensemble, la moyenne d'âge est de  $26,9 \pm 7,8$ ans et la classe modale de 14 à 35 ans.

En rapport avec la variable parité, nous avons, sur l'ensemble de 319 cas de femmes reçues en consultation prénatale, enregistré 109 soit 34,17 % dont la parité varie entre 0 et 3 ; 62 soit 19,43 % dont la parité se situe entre 4 et 7 ; 28 soit 8,78 % dont la parité est de 8 à 11 ; 0 femme soit 0,00 % dont la parité est de 12 à 15 et 120 soit 37,62 % de cas non spécifiques. La moyenne de la parité est de 3,9 et la classe modale de 0 à 3.

De l'état civil, nous avons noté 142 cas soit 44,51 % des mariées, 31cas soit 9,72 % des célibataires et 146 cas soit 45,77 % non spécifiques.

### 2.2. Des enquêtes sur l'accouchement assisté

De 363 femmes enquêtées par nous dans des 19 maternités de la ville de Kananga en fonction des diverses variables ci-haut citées, nous avons noté dans l'ensemble une moyenne d'âge de  $26,9 \pm 7,8$ ans et une classe modale de 14 à 35 ans.

En rapport avec le mode d'accouchement en fonction de la fréquence à la consultation prénatale (CPN), nous avons :

- 310 femmes ayant connues un accouchement eutocique parmi lesquelles 276 soit 89,3 % suivies en CPN contre 34 femmes soit 10,97 % non suivies en CPN ;
- 53 femmes ayant connues un accouchement dystocique parmi lesquelles 34 soit 64,15 % suivies en CPN et 19 soit 35,85 % non suivies en CPN.

Le mode d'accouchement en fonction de l'âge révèle :

- 23 cas dont l'âge varie entre 14 et 24 ans parmi lesquels 22 soit 95,65 % sauvés contre 1 soit 4,35 % décédé.
- 20 cas dont l'âge est entre 25 et 35 ans parmi lesquels 18 soit 90,00 % sauvés contre 2 soit 10,00 % décédés.
- 9 cas dont l'âge est compris entre 36 et 46 ans qui sont tous sauvés.
- 1 cas dont l'âge se situe entre 47 et 57 ans, sauvé.

De l'évolution de dystocies en fonction de l'état civil, nous avons, dans l'ensemble de 53 cas dystociques, notés :

- 49 mariées parmi lesquelles 48 soit 97,96 % sauvées contre un décès soit 2,04 % ;
- 4 célibataires parmi lesquelles 2 soit 50,00 % sauvées contre 2 soit 50,00 % décédées.

La fréquence de décès maternels en fonction de la cause révèle dans l'ensemble 3 cas de décès maternels parmi lesquels 2 soit 67 % lié à l'hémorragie contre un cas soit 33 % lié à un travail prolongé.

### 3. ANALYSE DES DONNÉES

Nous consignons dans les tableaux ci – après les résultats des analyses statistiques effectuées.

Tableau I. Moyenne, variance et écart – type des variables suivies

N°	Variables	Moyenne	Variance	Écart – type
01	Âge à la CPN (en an)	26,6	60,5	7,8
02	Âge des accouchées (en an)	26,9	61,6	7,8
03	Parité des femmes à la CPN (en nombre)*	3,9	8,4	2,9
04	Parité des Accouchées (en nombre)	3,9	7,8	2,8
05	Âge des accouchées dystociques (en ans)	27,5	75,9	8,7
06	Âge des Accouchées Dystociques décédées	26,3	26,9	5,2

(\*) Sans cas non spécifié

Tableau II. : Résultats du test de Khi – Carré de Pearson (Test de réalité d'association)

N°	Variables	ddl	Khi – Carré (P=0,05)		Conclusion
			Tabulaire	Calculé	
1	Fréquence CPN et AA par maternité	6	12,59	19,79	DS
2	Fréquence AA en fonction de l'âge	3	7,81	2,19	DNS
3	Fréquence CPN et AA en fonction de parité (*)	3	7,81	0,40	DNS
4	Fréquence CPN et AA en fonction de l'état civil (*)	1	3,84	+∞	DTS
5	Fréquence d'accouchements eutociques et dystociques en fonction de la maternité	6	12,59	2,72	DNS
6	Mode d'accouchement et fréquence à la CPN	1	3,84	20,96	DTS
7	Fréquence des dystociques en fonction de l'évolution par maternité	6	12,59	10,04	DNS
8	Fréquence et évolution des dystociques en fonction de l'âge	3	7,81	32,25 (c)	DTS
9	Evolution des dystociques en fonction de l'État – civil	1	3,84	1,33 (c)	DNS
10	Décès maternel et causes	1	3,84	35,11 (c)	DTS

(\*) : Sans cas non spécifiés

(+∞) : plus l'infini

(c) : Correction de Yales

DS : Différence significative

DNS : Différence non significative

DTS : différence très significative

ddl : degré de liberté



## 4. DISCUSSION

### 4.1. Au niveau des enquêtes sur la CPN

Selon l'OMS, la maternité à moindre risque repose sur les soins de santé reproductive (SSR). Cette maternité selon cet organisme, inclue entre autres l'assurance d'une consultation prénatale recentrée, un accouchement assisté par un personnel qualifié et compétent, les soins essentiels à la mère et au nouveau-né, la consultation du couple mère-enfant après accouchement ainsi que le planning familial. Par rapport à ces aspects, notre enquête dans le cadre de cette étude a été menée à trois niveaux importants : celui de la Consultation prénatale, la Consultation post natale et l'accouchement assisté.

Dans l'ensemble de l'enquête menée dans la ville de Kananga, sur 319 femmes enregistrées à la CPN, nous avons noté 363 cas d'accouchement assisté soit 87,88 % des accouchées. Nos résultats sont en accord avec ceux de l'enquête Nationale MICS2/2001 qui rapporte que près de 70 % de femmes enceintes dans notre pays bénéficient des soins prénataux.

Par contre, sur la fréquentation à la consultation post natale (CPoN) tardive, le tableau II permet de constater qu'elle a été nulle dans l'ensemble des accouchées. Dans la MMR, une attention est attirée sur entre autres la surveillance périodique des grossesses lors des CPN, l'assistance compétente lors de l'accouchement, spécialement dans les cas compliqués et les soins postnataux immédiats et tardifs. En effet, les soins prénataux ont pour importance de surveiller le bon déroulement de la grossesse et de dépister les anomalies éventuelles qui pourraient survenir pendant son évolution.

L'assistance pendant l'accouchement par un personnel qualifié permet la prise en charge des complications obstétricales qui surviennent au moment des accouchements et qui sont, dans 80 % des cas, causes de la mort maternelle. Cette assistance, selon le rapport MICS2/2001, dans l'ensemble de notre pays est de 61 % des femmes assistées par un personnel qualifié au moment de l'accouchement dont 3 % par un médecin, 20 % par une infirmière et 37 % par une accoucheuse. Ces deux dernières catégories sont les plus importantes alors que ce personnel est moins qualifié que le médecin.

La couverture des accouchements assistés est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (51 %) où 42 % de ces femmes sont assistées par un personnel non qualifié (accoucheuses traditionnelles formées ou non, parents, amies et autres). Sous cet aspect, le taux d'accouchements assistés dans notre milieu d'étude est comparable à ces observations de l'enquête MICS2.

La non-observation de la CPoN, surtout tardive dans notre milieu d'étude peut être considérée comme une négligence, à première vue imputable à la non-programmation de cette visite chez les accouchées par le personnel médical. À ce propos, il y a lieu d'attirer également l'attention sur le fait qu'un grand pourcentage de décès liés à la maternité a lieu, selon la littérature médicale, dans le post-partum tant immédiat que tardif. Pourtant, la CPoN est une consultation indispensable pour les accouchées au même titre que la CPN ([www.gyneweb.fr](http://www.gyneweb.fr), Internet, 30/03/2008).

L'âge des femmes est un facteur parmi les risques de grossesse, comme l'ont rapporté les obstétriciens et gynécologues. Pour ces auteurs, les jeunes femmes, souvent primipares, ont un bassin qui n'est pas encore arrivé à son développement complet et, par conséquent, elles ont un risque élevé des dystocies osseuses avec tous leurs dangers bien connus tels que le passage difficile ou impossible du fœtus, rupture utérine avec mort de l'enfant et souvent de la mère, présentation anormale et procidence du cordon (François A., Philippe G., L'Essentiel médical de poche, éd. Ellipses, Paris, 1995 ; Anonyme, Larousse médical, Éd. Cedex, Paris, 2001).

À cet effet, nos données montrent que l'âge des femmes à la CPN et à l'accouchement varie de la tranche de 14 – 24 ans à celle de 47 – 57 ans ; la moyenne d'âge, selon nos analyses a été de 26,9±7,8 ans et la classe modale, celle de 14 – 35 ans, dans laquelle 85,11 % des cas ont été enregistrés. Ces observations sont en accord avec celles d'autres travaux (Louise L. Les défis de la

démographie : quelle qualité de vie pour le 21<sup>e</sup> siècle ? Éd. la découverte, Paris, 1996), selon lesquelles la procréation commence à un âge précoce en Afrique au sud du Sahara (à partir de 14 ans). À ce sujet, le rapport MICS2 montre qu'une adolescente sur cinq est mère en RDC. Cette proportion de mères parmi les adolescentes est nettement plus élevée dans les couches sociales les plus défavorisées. Cette procréation intense dans la tranche d'âge jeune est un des facteurs d'une maternité à risque.

La parité de femme est en relation avec leur âge. À ce propos, les jeunes femmes, souvent primipares, et les femmes plus âgées, souvent multipares, sont les catégories à risque. Pour les premières, les risques sont ceux des dystocias osseuses et pour les secondes, ceux d'anomalies primitives de la contraction utérine suite à une hypokinésie et hypotonie de l'utérus. Sous cet aspect, nos données montrent que la classe modale de parité est celle de 0 -3 enfants, correspondant à la tranche d'âge de jeunes femmes plus prédisposées au risque de grossesse pour les raisons énoncées plus haut.

Considérant l'État civil des femmes, l'analyse de nos données par le test de Khi –carré confirme que l'association est très significative entre la fréquence de femmes à la CPN et celles assistées lors de leur accouchement. Selon ces données, les femmes mariées ont été plus observées à la CPN (44,51 %), et à l'accouchement assisté (44,08 %) que les célibataires, dont 9,72 % à la CPN et 7,99 % à l'accouchement assisté. L'explication de cette observation s'appuie selon l'enquête MICS2 sur le fait que le mariage en RDC demeure intense alors que le célibat définitif est quasi inexistant.

Donc, les femmes mariées dans notre milieu d'étude ou celles qui se déclarent mariées dans les maisons hospitalières sont plus nombreuses par rapport aux célibataires.

#### **4. 2. Au niveau des enquêtes sur les accouchements**

Les enquêtes sur les accouchements ont noté les types d'accouchements enregistrés dans les maternités en fonction de diverses variables notamment l'évolution des dystocias, l'âge des accouchées, la fréquence à la CPN, l'état civil et les causes de décès.

Sur les types d'accouchements, nos données révèlent que les eutocias sont observées dans 81,48 à 88,23 % des maternités contre 13,04 à 18,52 % des dystocias. Dans l'ensemble de l'enquête, les eutocias sont dans la proportion de 85,40 % et les dystocias dans celle de 14,66 %.

Le test de Khi – carré, appliqué à ces données confirme que les eutocias sont significativement plus fréquentes que les dystocias au sein des maternités de la ville de Kananga et son inter land. En effet, selon les observations de l'OMS, si la plupart des grossesses se déroulent normalement, les autres cependant, se déroulent dans la détresse, l'angoisse, la souffrance qui peuvent même avoir une issue fatale pour la femme et l'enfant à naître.

Sur les dystocias, les obstétriciens les lient dans une grande mesure à l'attention accordée aux soins materno – infantiles (SMI) en particulier dans le cadre des CPN. La fréquence de dystocias dans cette étude, dont le sex ratio se situe à 1 cas pour 7 accouchements est à mettre en relation, isolément ou en association, avec la qualité des soins prénataux ou leur inexistence chez certaines femmes.

Considérant le type d'accouchement et la fréquentation de la CPN, le test de Khi – carré confirme que l'association est très positive entre la fréquence élevée des dystocias chez les accouchées ayant fréquenté la CPN et celles ne l'ayant pas fréquenté. Cette observation corrobore celle du rapport MICS 2 qui constate une faible relation entre l'accès élevé aux soins prénataux et les dystocias. Ce rapport remet en cause la qualité de ces soins qui ont pourtant un rôle important dans cette relation. Ceci justifie l'entrée en vigueur d'une approche actualisée des soins prénataux appelés « soins focalisés ou recentrés », qui diffèrent de la traditionnelle CPN par le fait entre autres de l'accent mis sur la qualité de la consultation plutôt que sur le nombre de visites. Sur base de cette observation, l'on peut déduire que la CPN dans notre milieu d'étude reste encore traditionnelle, menée par un prestataire insuffisamment formé.

Les dystocies, surtout mécaniques sont cause de la mortalité maternelle et foetale ou même des troubles et d'incapacités à long terme, en l'absence des soins obstétricaux appropriés et d'urgence (Anonyme, Nouveau Larousse médical, Librairie Larousse, Paris, 1981 ; [www.unfpa.org](http://www.unfpa.org), Internet, 26/03/2006).

Notre enquête sur la prise en charge des dystocies observées a révélé que dans une proportion de 80 à 100 % des maternités, les accouchées ont été sauvées contre 7,69 à 20,00 % des décès. Dans l'ensemble de l'enquête, 94,34 % ont été sauvées contre 5,66 % des décès maternels soit un sex-ratio d'un décès pour 18 cas de dystocies. Ces observations traduisent une bonne prise en charge des dystocies dans la majorité des maternités enquêtées, principalement situées en milieu urbain. Dans ce milieu, selon le rapport MICS 2, 83 % des femmes sont assistées par un personnel qualifié durant leur accouchement contre 51 % de femmes en milieu rural.

Parmi les facteurs de femmes à risque des dystocies figurent l'âge jeune et plus avancé. À ce propos, nos données indiquent une proportion élevée des dystocies dans les tranches d'âge jeune de 14 à 24 ans et de 25 à 35 ans qui ont totalisé 81,13 % des cas par rapport au reste des tranches d'âge (18,87 % des cas). Ces proportions sont significativement très différentes, comme l'ont confirmé nos analyses. La précocité de l'âge de la procréation, déjà relevée, est à la base de cette grande prédisposition des jeunes femmes aux dystocies mécaniques. Il ressort de ce constat que les décès par ces dystocies ont été uniquement localisés dans cette tranche d'âge de 14 à 35 ans, dont 4,35 % dans la tranche de 14 à 24 ans et 10,00 % dans celle de 25 à 35 ans. Cette observation peut s'expliquer par le fait que les dangers des dystocies osseuses, apanage des jeunes femmes, ont souvent une issue fatale s'il n'y a pas une prise en charge urgente et correcte.

En effet, lors du passage difficile ou impossible du foetus ou de sa présentation anormale à la suite de différents types de bassins gynécologiques rétrécis, la mort de l'enfant et souvent celle de la mère sont fatales. Les femmes plus âgées, souvent multipares sont confrontées aux dystocies de contractions utérines qui peuvent aussi avoir une issue fatale sur le compte mère – enfant par souffrance foetale et rupture utérine.

Nos observations font ressortir que la prise en charge des dystocies dans cette catégorie d'âge avancé a été meilleure dans la mesure où 100 % des cas ont été sauvés. Les décès maternels lors des dystocies ont des causes diverses. Dans le cas de cette étude, nos données révèlent que 67 % de ces décès ont eu pour cause les hémorragies et 33 % le travail prolongé sans que statistiquement les différences ne soient significatives entre la fréquence de ces groupes des causes.

Notons que ces décès ont été observés dans la classe des jeunes femmes chez qui les dystocies osseuses sont les plus importantes. Dans les cas de ces dystocies, la littérature rapporte que le travail est long et difficile, l'enfant souffre. Ce qui finit par une rupture utérine avec la mort de l'enfant et souvent celle de la mère s'il n'y a pas une meilleure prise en charge. La rupture utérine est une cause de l'hémorragie fatale. L'hémorragie et le travail prolongé doivent donc être associés aux décès par dystocies osseuses. Certaines caractéristiques socio – démographiques peuvent être associées aux dystocies et à leur prise en charge.

Une des caractéristiques prises en compte dans cette étude a été l'état civil des accouchées. Selon nos données, et comme les analyses statistiques l'ont confirmé, les femmes mariées ont été significativement plus victimes des dystocies que les célibataires. Cette grande proportion des accouchées dystociques peut s'expliquer par les observations déjà relevées selon lesquelles d'une part les mariages chez la jeune fille, catégorie à haut risque de dystocies osseuses, sont très élevés dans le milieu, d'autre part les célibataires, même jeunes femmes dans la vie reproductive, sont selon les enquêtes MICS 2 quasi inexistantes dans notre pays. Il y a lieu de déduire que quel que soit l'état civil, les accouchées dystociques ont été principalement les jeunes femmes, catégorie à procréation intense.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Par rapport à notre étude sur l'impact de la maternité à moindre risque sur la mortalité maternelle, notre enquête dans 19 maternités de la ville de Kananga et sin inter land a portée sur les soins prénataux (CPN), l'accouchement assisté (AA), les soins des complications obstétricales et ceux post natal (CPoN). Sur les soins prénataux, la majorité des accouchées ont été suivies à la CPN. Par contre, la CPoN, surtout tardive, une consultation indispensable pour les accouchées au même titre que la CPN n'est pas programmée.

Or, selon la littérature médicale, la majorité des décès liée a la maternité à lieu dans le post-partum tant immédiat que tardif. La non-programmation de cette consultation par les structures de soins enquêtées est un risque non minimisable.

En dépit d'une fréquentation élevée à la CPN, la fréquence des dystocies chez les accouchées assistées corrobore l'observation du rapport Unicef dans notre pays, lequel rapport suggère une faible relation entre l'accès aux soins prénataux et les dystocies ([www.unicef.org](http://www.unicef.org), Internet, 26/03/2008).

La CPN dans notre milieu d'étude est par conséquent encore traditionnelle par rapport à l'approche actualisée des soins prénataux focalisés ou recentrés dont l'accent est mis sur la qualité de la consultation plutôt que sur le nombre de visites.

Les dystocies observées ont été en relation très significative avec l'âge jeune des accouchées, catégorie surtout bien identifiée pour risques des dystocies osseuses. Le risque de décès maternel suite à ces dystocies a été uniquement observé chez les accouchées dans les tranches d'âge jeune. Il est nul chez les accouchées plus âgées.

Ceci suggère que la prise en charge des dystocies osseuses, apanages des jeunes accouchées, a été de sombre pronostic par rapport aux dystocies dynamiques observées surtout chez les accouchées plus âgées. Les hémorragies, associées au travail prolongé ont été les principales causes des décès maternels observés à la suite des dystocies.

Considérant toutes ces observations et dans le cadre de la promotion d'une maternité a moindre risque, il y a lieu de recommander ceci :

- Sensibiliser les femmes pour la fréquentation des services de CPN.
- Améliorer la qualité de cette consultation selon l'approche soins focalisés ou recentrés. Dans ce cadre, il y a lieu de former ou de renforcer les capacités du personnel médical affecté dans ces consultations.
- Programmer et consulter les accouchées en post-partum surtout tardif étant donné l'importance des risques materno-infantile du post-partum.
- Former et renforcer les capacités des prestataires de soins en MMR.
- Réglementer la création et/ou l'ouverture des structures susceptibles de recevoir les femmes pour l'accouchement.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Annuaire de statistiques sanitaires mondiales, Genève, 1988.
2. Anonyme, Larousse médical, éd. Cedex, Paris, 2001.
3. Anonyme, Nouveau Larousse médical, Librairie Larousse, Paris, 1981
4. Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR), Kinshasa, juillet 2006.
5. François A., Philippe G., L'Essentiel médical de poche, éd. Ellipses, Paris, 1995.
6. Isidor A. et Herminia G., Guide de la vie familiale, éd. Safeliz, vol. 3, Madrid, 2000.
7. Labama L., La mortalité maternelle a la maternité des cliniques de Kisangani, Panorama médical, N 15, Octobre 1996.
8. Louise L. Les défis de la démographie : quelle qualité de vie pour le 21e siècle ? Éd. la découverte, Paris, 1996
9. Module de formation des prestataires des soins en maternité à moindre risque, novembre 2006, Kananga.
10. Rapport de l'analyse de l'enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes MICS2/2001, vol. 2, juillet 2002, Kinshasa.
11. Rapport de l'Institut National de statistiques (INS), 2007, Kananga.
12. [www.alianzaipss.org](http://www.alianzaipss.org), Internet, 26/03/2006.
13. [www.gyneweb.fr](http://www.gyneweb.fr), Internet, 30/03/2008
14. [www.unfpa.org](http://www.unfpa.org), Internet, 26/03/2006.
15. [www.unicef.org](http://www.unicef.org), Internet, 30/03/2008

## LA PROBLÉMATIQUE DE LA FABRICATION DE LA BOISSON TSHIBUKU : UNE APPROCHE A L'ÉCHELLE D'INDUSTRIALISATION

HENRI BEYA NGALAMULUME

Assistant/ISP Kananga

NDAYA TSHIMANGA

Assistant/ISP Kananga

### RÉSUMÉ

Tshibuku est une boisson traditionnelle fortement appréciée par la population de Kananga et ses environs, mais qui est toujours préparée par des techniques traditionnelles et produites en petite quantité. Cependant, à cause de ses techniques rudimentaires il y a risque de perdre la valeur de cette bonne boisson sur le plan socioéconomique et sanitaire. Ce risque nous a motivés à amorcer une recherche sur la faisabilité promotionnelle de la production de la boisson dans notre province.

À ce propos, la problématique sur la fabrication de boisson Tshibuku à l'échelle industrielle. Après l'analyse des résultats obtenus, il s'avère possible de transformer une opération artisanale et rudimentaire en une usine moderne basée sur des principes scientifiques et techniques modernes afin de promouvoir la production est la qualité du produit escompté. Une petite usine capable de produire selon la projection, 200 l de boisson et 200Kg de tourteau contre 5 à 10 litres produits d'une manière artisanale.

Les mots clés : Tshitapi, Mushimi, Tshikoko , Tshibuku, Vaisseau, Tourteaux

### INTRODUCTION

Depuis l'époque lointaine, les hommes se sont toujours forcés à fabriquer des boissons pouvant éteindre leur soif ou leur apporter d'autres satisfactions : parmi ces boissons, les unes répondent aux exigences physiologiques, d'autres par contre répondent aux besoins psychologiques.

Parmi les boissons les plus appréciées par la population de Kananga et ses environs, on trouve la « TSHIBUKU », une boisson traditionnelle, qui est toujours préparée au moyen des techniques traditionnelles (J. DE CLERCK : 1962). Les fabricants sont moins désignés et n'a pas acquis une formation requise sur le plan scientifique et technique en matière de fabrication des boissons à consommer. Il y a donc un risque de perdre la valeur de cette boisson sur le plan socio-économique et sanitaire si les voies utilisées sur le plan traditionnel ne sont pas revues en tenant de connaissances scientifiques et techniques modernes appropriées (le pesage, les mélanges, le temps de la réaction, le transfert, la filtration et le chauffage).

Ce souci nous a motivé à amorcer une recherche sur la faisabilité de la production de boisson Tshibuku dans notre province.

Nous tracerons dans cette étude un parallélisme entre la fabrication traditionnelle de la boisson Tshibuku et la fabrication industrielle et moderne de la bière(11) en proposant des principes

scientifiques et techniques modernes qui permettront de valoriser et d'industrialiser la fabrication de la boisson Tshibuku.

Sans doute, cette boisson est parmi les boissons traditionnelles préférées et appréciées qui soient, chercher à la valoriser et la rendre à l'échelle d'industrialisation ; créer une évolution permanente à laquelle personne ne peut se soustraire, que se soit sur le plan d'hygiène, de conservation et de production devient obligatoire dans ce monde actuel.

Dans ce cadre, cette recherche, trouvera des réponses aux questions suivantes qui constituent la problématique de notre recherche :

- Quelles matières premières peuvent permettre la production industrielle de la boisson Tshibuku ?
- Est-il possible de promouvoir la production de la boisson Tshibuku à l'échelle industrielle en tenant compte des principes scientifiques de base sur la fermentation ?
- Quels facteurs peut-on apporter à l'artisanat de la fabrication de Tshibuku pour provoquer son développement sur le plan scientifique et technique ?

Pour répondre à cette problématique, notre travail sera orienté dans une étude de préparation traditionnelle de la boisson Tshibuku, sur base de la fermentation de poudre de maïs germé et de manioc. Nous estimons que cette préparation serait similaire à celle de la bière (3). Cette étude nous permettra de tracer et de démontrer le parallélisme probable que nous pouvons créer et associer à l'artisanat d'un côté (12) sur la préparation de la bière (11) et de Tshibuku et de l'autre sur les principes scientifiques et techniques exploités dans la préparation de la bière et de Tshibuku.

Dans ce travail nous avons recouru à la méthode d'enquête, à l'observation et à l'expérimentation sans négliger les entretiens libres, documentaire et interview afin d'envisager une approche industrielle.

## 1. MATÉRIEL ET MÉTHODES

Nous avons défini les échantillons et les méthodes du travail à partir des prélèvements que nous avons effectués :

- 1<sup>er</sup> prélèvement TSHITAPITAPI (mélange de mout avec la farine de maïs germé [misele]). Cet échantillon est nécessaire pour le contrôle du pH.
- 2<sup>e</sup> prélèvement (mélange de mushimi et tshikoko) ; il est nécessaire pour le contrôle de saccharification. C'est dans cet échantillon que les grandes opérations seront effectuées telles que : mesure de masses volumiques de Tshibuku ; analyse physico-chimique de la boisson Tshibuku ; le ph ; la coloration ; extraits apparents ; extraits reels ; alcool ; extrait primitif ; le test à l'iode.

À partir de ces opérations ; nous avons formé les échantillons ci-après :

- **Ec la** Tshitapi (moût : mélange de farine de manioc avec de l'eau) ;
- **Ech lb** Mushimi(mélange de Tshitapi avec misele) ;
- **Ech lc** Kalonji (Le su verse du mélange de farine de maïs germé et farine de manioc à dissoudre dans l'eau froide ;le 1er mélange qui entre dans la préparation de tshikoko) ;
- **Ech ld** Tshikoko (2e mélange qui entre dans la préparation de Tshibuku) ;
- **Ech le** Mélange de Mushimi et tshikoko (boisson et tourteau) ;
- **Ech lf** Tshibuku (boisson proprement dite après la séparation avec les tourteaux).

La mesure du pH et le test d'iode ont pour buts respectifs la détermination d'acidité de la boisson à partir de mout jusqu'à la boisson proprement dite et la détermination ainsi que la détection de l'amidon à chaque étape de la fabrication de la boisson. Ces deux tests constituent l'étape préliminaire. Lorsque la boisson est déjà prête pour la consommation. Les tests ci-après sont recommandés pour que la boisson soit prête pour être consommée :

- a) Le PH, ayant pour but la détermination d'acidité de la solution de la boisson ;
- b) Étude de la coloration du mélange (**Ec**), c'est un test qu'il faut pour apprécier la couleur de la boisson ; selon les valeurs prescrites dans les normes internationales.
- c) Le test en alcool (**Ta**) c'est une analyse qu'il faut pour déterminer le taux en alcool dans la boisson.
- d) Le test à l'iode (**Ti**) si ce test est positif, cela signifie la présence de l'amidon dans la boisson et s'il est négatif cela prouve l'absence de l'amidon dans la boisson.
- e) Extrait apparent (**Ea**), c'est une analyse qui permet d'apprécier les substances qui se laissent voir clairement dans la boisson.
- f) Extrait réel (**Er**) c'est un test qui permet de pister ce qui existe effectivement dans la solution ou dans la boisson.
- g) Extrait primitif (**Ep**) c'est une analyse faite pour détecter ce qui a existé en premier lieu dans la boisson.
- h) L'ensemble de tous ces tests constitue des mesures précautionnelles complètes qu'il faut pour la préparation de la boisson.

## 2. LES RÉSULTATS OBTENUS ET CONSTATS

### 2.1. LES RÉSULTATS

L'analyse des échantillons prélevés nous a donné les résultats qui sont consignés dans les tableaux I et II

TABLEAU I : LES RÉSULTATS DES ANALYSES PRÉLIMINAIRES

LES TESTS	ECH I a	ECH I b	ECH I c	ECH I d	ECH I e
pH	5,48	3,79	3,40	3,71	3,43
TEST À L'IODE	<b>positif</b>	<b>positif</b>	<b>positif</b>	<b>positif</b>	<b>positif</b>

Sources : nos mesures expérimentales sur les échantillons prélevés

TABLEAU II LES ANALYSES COMPLÉTÉES DE BOISSON (ECH If)

LES TESTS	pH	TEST A L'IODE	EXTRAIT APPARENT	EXTRAIT RÉEL	EXTRAIT PRIMITIF	COLORATION	ALCOOL
<b>LES VALEURS OBTENUES</b>	4,68	négatif	15,42	15,42	15,42	7,25	0,00

Sources : nos mesures expérimentales sur les échantillons prélevés

### 2.2 Constat

#### 2.2.1. Analyse préliminaire

Le pH le plus élevé et le moins élevé dans la préparation de la boisson Tshibuku varie respectivement du début à la fin de 5,48 à 3,40 pour le pH le plus élevé et le moins élevé. Ce pH est décroissant, donc le milieu devient de plus en plus acide et cela prouve qu'il y a la formation d'un certain acide dont la concentration augmente au fur et à mesure que la préparation de la boisson Tshibuku s'effectue. Ne peut-on pas penser à la fermentation acétique qui régénère l'acide acétique plutôt qu'à la fermentation alcoolique qui doit régénérer l'alcool éthylique ? Car lorsque la fermentation est aérobie, le milieu s'enrichit des ferments acétiques de l'air qui favorisent la fermentation acétique, et le goût devient aigre,



l'alcool s'oxyde pour donner l'acide acétique (10) (5). la quantité de l'acide augmente au fur et à mesure que le processus évolue, ce la se caractérise par la diminution du PH

Le test d'iode est positif dans tous les échantillons, cela prouve que la transformation d'amidon est partielle, elle n'est pas totale, mais devient totale en dernière étape, l'extraction de la boisson Tshibuku.

## 2.2.2. Analyse complète de la boisson Tshibuku

Le PH de Tshibuku est de 4,68 et le test d'alcool est négatif tandis que les résultats de tests Ea, Er, et Ep, sont de l'ordre de 15,42 cfr le tableau II, sa coloration est plus élevée 7,25, le test en alcool donne un degré de loin inférieur, à 1 soit 0,00. Ces résultats prouvent à suffisance que la préparation de Tshibuku ne suit pas la fermentation alcoolique, mais plutôt un autre principe mal défini faute d'analyse qualitative de cette boisson. Cependant, la diminution du pH prouve la formation d'un acide et probablement l'acide acétique ou l'acide lactique, on peut supposer l'existence des bactéries capables de déclencher la fermentation acétique.

## 2.2.3. Le principe et les conditions du travail

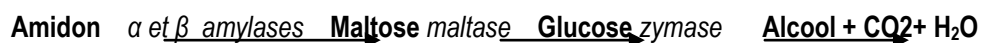
### 2.2.3.1. Processus du travail

Dans la préparation traditionnelle de Tshibuku, nous avons constaté les étapes ci-après : la préparation de mélange et la solution. En effet ; après avoir préparé le Tshitapitapi, il faut le mélanger avec la farine de maïs germé (misele) et après cette le mélange est exposé à la fermentation. Cependant ; nous avons remarqué qu'il n'y a aucun facteur de contrôle, pas d'indicateurs de fin des opérations ; la durée de fermentation n'est pas précise et la température à laquelle la fermentation doit se produire n'est pas connue.

### 2.2.3.2 Le principe de base

Tout ce qui semble être fait dans la préparation de Tshibuku laisse entendre qu'on est en train d'exploiter le principe de la fermentation alcoolique. Or ce principe est une réaction biochimique qui permet la transformation de l'amidon en alcool éthylique. Elle se produit sous l'action des micro-organismes tels que la levure en présence du sucre et des substances amylacées provenant de certains grains tels que le maïs germé, le sucre est ainsi transformé en alcool (11) (6).

Le Savant BUCHNER a pu démontrer que la fermentation alcoolique peut être effectuée sous l'action des substances chimiques inertes extractibles des levures. Ces substances sont des enzymes qui sont contenus dans la levure. Il existe un grand nombre des ferments capables dédoubler les protéines, les sucres et d'autres substances ; on peut citer la saccharase, la zymase, l'amylase, la peptidase, phosphatase, protéase, lipase, amygdalase, etc.. Pour la transformation de l'alcool, le schéma suivant est proposé :



La préparation de ces enzymes par la levure dépend d'un côté de saccharomyces et de l'autre côté de la température à laquelle la levure se trouve. La production de  $\alpha$  et  $\beta$  amylases, maltase et zymase se fait à une température de 25 °C, pour la bière à une haute température (5) (2).

Ce principe est bien respecté dans la fabrication de la bière. S'il n'est pas respecté, les enzymes ne sont pas contrôlés et il se produit d'autres types de fermentation telle que la fermentation acétique ou lactique ; dans ces deux cas l'absence de l'alcool est quasi totale dans la boisson.

La production de la boisson Tshibuku connaît sans doute de la fermentation acétique ou lactique, car, il y a eu la disparition de l'amidon et des substances amylacées de maïs germé (7) et cela se justifie par l'absence de l'alcool dans tous les échantillons. Le test à l'iode qui est positif dans tous les échantillons devient négatif dans l'échantillon If (boisson Tshibuku) il prouve ainsi l'absence totale de l'amidon,

prouve qu'il s'agit d'une fermentation, car l'alcool n'a pas été formé au cours. Cette hypothèse se justifie par le test Ta qui est nulle dans la boisson Tshibuku et par la diminution du PH dans le processus qui ne peut justifier, que la croissance d'un acide dans le milieu (3) cette opération nécessite donc une transformation profonde dans la production et la conservation de boisson Tshibuku.

### **3. LA PROJECTION D'UN PRINCIPE DE BASE INDUSTRIELLE.**

Dans la technique traditionnelle de la préparation de la boisson Tshibuku, il fallait au moins quatre jours et neuf heures pour la préparation des mélanges et solution et arriver à extraire de la boisson. Les opérations effectuées étaient sans précision, sans mode opératoire défini et sans contrôle des paramètres de fabrication de la boisson. Il n'existe pas des indications sur lesquelles on pouvait se baser pour envisager l'amélioration de qualité et de production. Cette technique rudimentaire est vraiment condamnée à ne pas connaître le développement sur le plan socio-économique et scientifique ; cependant la boisson Tshbuku fait partie de la richesse socio — culturelle et patrimoniale de notre pays et de l'Afrique. En conséquence, la fabrication de boisson Tshibuku comme toute autre activité liée au pays doit se développer sur le plan socio-économique et scientifique. Pour déclencher cette révolution, nous proposons les points ci-après :

- 3.1. Mécanisation de la production. Toutes les opérations peuvent s'effectuer sur base mécanique précise (les mélanges, le transfert, la filtration et le chauffage).
- 3.2. Contrôle mécanique de la température avec l'usage de thermomètre, l'emploi de thermostat pour la stabilisation de la température des mélanges pour favoriser l'action des enzymes, et l'emploi de manomètre pour la régulation et la détermination de la pression de fin de réaction. L'utilisation de tests chimiques pour rendre la qualité meilleure
- 3.3. Les installations permanentes : prévoir les cuves de chauffage et de mélanges, les tuyaux de communication et d'évacuation, les fours pour le chauffage (électrique ou thermique).
- 3.4. Le laboratoire d'analyse nécessaire pour effectuer les analyses des échantillons permettant de définir le mode opératoire et le moyen de jouer sur les différents paramètres pour améliorer la qualité ; le temps de production et la quantité de boisson qu'il faut produire sans oublier le contrôle du pH.

### **4. LE SCHÉMA DE L'USINE**

On peut envisager une petite usine de 10 m de hauteur, 9 m de largeur et 12 m de longueur. Les vaisseaux et les filtres doivent être placés de manière à exploiter le principe de siphon.

4.1. Les vaisseaux A et F, destinés respectivement à la préparation de Tshitapi et Tshikoko doivent être placés à une hauteur de 2,5 m avec le système de chauffage prévu et approprié. Pour le vaisseau, on doit prévoir les réservoirs de farine de manioc (Mpandu) et pour le vaisseau F et le réservoir de farine de maïs germé et farines de manioc F. Ces deux vaisseaux doivent avoir une hauteur de 2 m et d'un m de diamètre.

4.2. Le vaisseau E qui permet la préparation de Mushimi (mélange de Tshitapi et farine de, maïs germé (misele) doit être placé à une hauteur de 2 m et reliée au vaisseau A par une conduite

4.3. Le vaisseau G attaché au filtre H est placé à une hauteur de 1,5 m et doit recevoir la phase solide du vaisseau F (le sou verse) et doit être chauffé jusqu'à l'ébullition et transmettre son contenu au vaisseau I qui doit être placé à une hauteur de 1 m

4.4. Le vaisseau I placé à la hauteur de 0,5 m pour recevoir le Tshikoko du vaisseau G et le Mushimi de vaisseau E, après malaxage, le mélange est versé sur le filtre K qui permet la séparation de boisson Tshibuku et tourteaux

Cette opération permettra une production d'environ 200 litres de boisson et 200 kg de tourteaux à raison de trois jours, pour une estimation de 100 kg de farine de manioc, 50 kg de farine de maïs germé et 250 litres d'eau.

## **5. TECHNIQUES APPROPRIÉES**

### **5.1. Opération sur la matière première**

Toutes les matières premières subissent une opération physique, la mouture grossière. Pour cela, il est nécessaire de prévoir un petit moulin et une série de tamis.

### **5.2. Marche à suivre dans la préparation**

Le schéma de préparation de boisson selon le modèle proposé pour l'usine est le suivant :

#### **5.2.1. Préparation de Tshitapi**

- Entrée de l'eau à la température ambiante dans la cuve A ;
- Chauffage de l'eau jusqu'à la température de 55 °C ;
- Versement de la farine de Mpandu (cossette) ou épluchures entre 55 °C et 68 °C, éviter la température supérieure à 68 °C, car on aura la formation des petites boules dans le mélange ;
- Chauffage de la pâte jusqu'à la température d'ébullition et maintenir l'ébullition pendant 10 minutes ;
- Laisser refroidir la pâte à la température ambiante pendant 24 heures, cette pâte est dite Tshitapi. **(Ecla)**

#### **5.2.2. Préparation de Mushimi**

- Verser le Tshitapi dans le vaisseau E ;
- Y ajouter la farine de maïs germé à la température ambiante et malaxer le mélange jusqu'à une homogénéisation du mélange et laisser reposer ce mélange pendant 11 à 12 heures ;
- Après ce repos, chauffer le mélange jusqu'à la température de l'ébullition et maintenir l'ébullition pendant 10 à 15 minutes et refroidir jusqu'à la température ambiante, cette pâte est dite Mushimi **(Eclb)** ;

#### **5.2.3. Préparation de Tshikoko**

Commencer par mélanger à sec les deux farines (farine de manioc en petite quantité et farine de maïs germé en grande quantité) dans le réservoir D. Verser de l'eau à la température ambiante dans la pâte et y verser le mélange de la farine et malaxer à froid dans le vaisseau F. Laisser reposer ce mélange pendant une heure ou une heure et demie ; le mélange se décante en deux phases : le sus verse dit Kalonji **(Eclc)** et le sus verse, et on traverse le contenu dans le filtre H, ce filtre sépare le sus verse et le su verse. Le sous verse est transvasé dans le vaisseau G et chauffé à l'ébullition pendant 15 à 20 minutes ; puis après le chauffage, on mélange le sus verse et le sous verse dans le vaisseau I. Ce mélange appelé Tshikoko **(Ecl d)** doit se reposer à la température ambiante pendant 12 heures.

#### **5.2.4. Préparation de boisson Tshibuku (extraction)**

Faire le mélange entre Mushimi et Tshikoko à la température ambiante dans le vaisseau I vers les petites heures (23 heures à 3 heures du matin).

Laissez reposer ce mélange pendant 9 à 12 heures et enfin procéder par la filtration en utilisant le filtre K et on obtient ainsi la boisson Tshibuku et les tourteaux

## **6. LES CONDITIONS IDÉALES DU TRAVAIL**

Dans la fabrication artisanale, tout était basé sur l'empirisme. Toutes les activités et processus de fabrication de Tshibuku étaient considérés comme mythe, pas aucun principe scientifique de base. Notre rénovation consiste en l'introduction des opérations permanentes et certains appareils de mesure tels que le thermomètre, le chronomètre et de balance pour l'usage quantitatif de matières. Cette boisson peut se prépare non pas seulement la nuit, mais à tout moment qu'on le veut. Devenue expérimentale, elle peut être expliquée en utilisant les principes scientifiques. Par comparaison à la production artisanale, notre méthode devient plus quantitative, plus rapide et la plupart des conditions sanitaires sont respectées.

### **CONCLUSION**

Par manque de techniques appropriées et application des principes scientifiques, toutes les productions artisanales de l'Afrique ou de l'homme noir étaient considérées moindres et sans valeurs devant les productions industrielles des blancs. La boisson Tshibuku, une des richesses socio-économiques et culturelles de l'Afrique en général et du Kasai en particulier, a été longtemps traitée d'un produit indigène, impropre à la consommation, car les conditions sanitaires n'étant pas respectées pendant la préparation et dans la conservation.

Notre contribution montre qu'il est possible de transformer une opération artisanale rudimentaire en une usine moderne, basée sur les principes scientifiques et à laquelle on peut associer des techniques modernes on peut donc promouvoir la production et la qualité du produit escompte

La fabrication de Tshibuku, soumise à une analyse biochimique et bactériologique et à la détermination du taux en alcool dans le laboratoire annexe, remet. cette fabrication au même rang que la bière industrielle

Nous espérons sans doute que notre contribution n'est pas un travail absolu et complet, mais tout simplement une ébauche qui constitue une brèche ouverte pour tous les chercheurs soucieux de promouvoir notre usine Kasaienne, Congolaise et Africaine.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **A. LES SOURCES EDITEES**

1. À DE CROUTE, V ; table de composition alimentaire pour la RDC
2. BROUILLARD ET FGAGNARD : Chimie Générale expérience ; 2e Éd. Revue et corrigée ; les éditions GFFFON d'Angèle ; 1972
3. CENTRE TECHNIQUE FORESTIER TROPICALE DE LABORATOIRE TROPICALE ; 1989 Mémento du forestier, Paris, Ministre de la coopération, page 906-1266
4. DEBOUSSIEUX, P ; BUL.ANC, Étude de brasserie ; Lavinium 53 (1957)
5. INSTRUCTION ET CONTROLE DE LABORATOIRE UNIBRA Kananga é 1985
6. JEAN DE CLERCK ; cours de Brasserie ; 2e Éd Volume I Belgique 1962
7. NGOYI WA NGOYI, Essai d'identification des bactéries pathologiques dans les boissons fermentées locales Tshibuku, Mémoire ISP/Kananga 2001
8. J. PINARD, IOndustrie alimentaire, collection géographique 1984 Vocabulaire Luba (SD)
9. RENE VANDEN PUT, Le principales cultures en Afrique Centrale de 1981 VENDEN PUT R. éditeur 1981 Belgique
10. REP français ; Ministre de la cooperation, de l'orgonomie, Nouvelle édition, techniques rurales en Afrique 1974

### **B. SOURCES INDÉPENDANTES**

11. BRASSERIE DU KASAI
12. Maman Milolo Kabue (fabricante) N°17 Av. Kapindula Commune de la Lukonga
13. Maman Mushiya Bernadette (fabricante) N° 25, Av Kanadkanda, Commune de la Ndesha

## UNE ÉTUDE SÉMIOLOGIQUE DE « SUEURS FROIDES » DE MBUYU MUKALAY

MUKENGE KAMUANGA  
Assistant/ISP Kannaga

### RÉSUMÉ

Cette étude porte sur « Sueurs froides » de MBUYU MUKALAY et s'applique à la sémiologie textuelle. Notre objectif est de déceler les structures qui offrent au lecteur les effets de sens tels que les séquences, les actants, les rôles actantiels et leurs valeurs symboliques. Cette œuvre renferme toutes ces structures et une valeur symbolique importante pour le développement social efficace : le ralliement de la théorie à la pratique.

### Mots clés

Sémiotique textuelle, Effets de sens, Actant, Structure.

### INTRODUCTION

Cette étude porte sur l'approche sémiotique des textes. Elle s'intéresse au texte et à son interprétation. C'est donc une action qui implique la coopération de trois sujets : le signe, son objet et son interprétation.

L'intérêt de ce travail est alors triple. Il est d'abord littéraire, car nous contribuons à l'évolution de la recherche par une analyse sémiotique de « Sueurs froides », œuvre de MBUYU MUKALAY. Il est ensuite social, le problème posé est d'actualité et l'auteur se propose de suggérer une solution salutaire. L'intérêt est enfin didactique : cette étude initie le lecteur à la pratique textuelle sémiotique.

Tenant compte de la dimension que nous impose cette recherche, notre étude repose sur deux axes de la pratique sémiotique, à savoir la recherche du signifiant, c'est-à-dire la description des objets tels qu'ils se présentent, et la recherche des signifiés ou l'interprétation des objets décrits.

Pour ce faire, nous nous sommes posé une question essentielle : quelle peut être la signification de Sueurs Froides œuvre de MBUYU MUKALAY ?

Le récit de Sueurs Froides repose sur les actants constitués en situation conflictuelle arrangée par l'auteur autour d'un sujet opérateur. Il n'en évoque pas moins le drame du personnel médical au sein de notre société.

Afin de répondre à notre préoccupation, nous allons recourir à la lecture « immanente du texte » (Roland Barthes, 1970). Cette technique née du structuralisme veut que la lecture d'une œuvre se fasse dans l'œuvre elle-même.

Notre étude se structure en trois points. Le premier point concerne les séquences du récit. Le deuxième porte sur les actants et leurs rôles actantiels. Le troisième et dernier parle de la signification du récit.

## 1. LES SÉQUENCES DE « SUEURS FROIDES »

Dans l'approche structurale, l'étude des séquences revêt une importance capitale. Elle permet au lecteur de repérer le rôle actantiel des personnages du récit.

Selon les sémioticiens, tout texte se présente comme une suite de séquences, une unité formée de segments, cela veut dire des « petits groupements des fonctions » (BARTHES, 1970 : 41). « Sueurs Froides » compte 5 séquences. La première commence par une situation brillante du héros pendant ses études. Mais il tombe malade, ce qui cause de l'inquiétude à ses parents. Au terme de ses études, il exerce mal le métier pour lequel il a été formé et il l'abandonne. C'est pourquoi cette séquence peut s'intituler l'échec de Julien, le héros. Les deux séquences suivantes constituent une montée sociale pour le héros et son ferment d'espoir. Elles sont dites séquences en plateau parce qu'elles se valent :

- Rencontre de Julien et
- Julien au plateau des Batéké.

La quatrième séquence est descendante, car elle mesure le héros aux difficultés de la vie et peut s'intituler « Les tourments de Julien ». La cinquième et la dernière, couronne les efforts du héros et met fin au récit : c'est la réussite de Julien. Cette séquence est ascendante.

### 1.1. Première séquence : L'échec de Julien.<sup>11</sup>

Cette première séquence évoque une situation initiale brillante : études universitaires de Julien. Il dit : « Il y a dix ans, j'ai terminé mes études universitaires avec succès. À la grande satisfaction de mes parents. Le souhait de mon père de me voir un jour décrocher le diplôme de docteur en Médecine était enfin concrétisé » (S.F., p. 7).

Julien, le héros, a terminé ses études et cela constitue de la joie pour ses parents qui ont longtemps souhaité que leur enfant devienne médecin. C'est ainsi que pour la circonstance, le père de Julien porte ses plus beaux vêtements, organise une grande réception et soûle son enfant.

À cause de ses mains tremblantes, Julien rate une opération à l'hôpital de KIBWE où il est engagé. Il se décide d'abandonner le métier pour lequel il a été formé. Il est alors en disjonction avec le bonheur auquel il aspire. Cette conséquence produit le schéma suivant : JI V bhr. Cette formule veut dire que Julien n'est pas en conjonction avec le bonheur parce qu'il a raté une opération.

### 1.2. Deuxième séquence : Julien et son ami Didi

Dans sa ferme décision d'abandonner totalement la médecine et ses rouages, Julien rencontre son ami Didi « Psychologue et Conseiller au Ministère de Travail » (p. 21). Ayant atteint un stade élevé de pessimisme pour son métier de formation, Julien trouve une issue heureuse grâce aux conseils de Didi. Ce dernier pense le débarrasser progressivement de toutes ses psychoses et compte le ramener à la vie sociale. Ainsi trouve-t-il pour lui « un cadre situé en dehors de la ville de Kinshasa » au Plateau des Batéké » (SF, p. 33). Le héros Julien est de nouveau disjoint de son bonheur, car sa position sociale n'a pas changé.

### 1.3. Troisième séquence : Julien au Plateau des Batéké

Cette nouvelle orientation de la vie constitue une nouvelle étude pour Julien, le médecin manqué. Il est responsable d'un centre de dévoyés à Batéké. Ce centre le nourrira de nouvelles expériences valorisantes et dévalorisantes en face des jeunes abandonnés.

---

<sup>11</sup> S.F., Abréviation du roman Sueurs Froides.

La première difficulté est d'ordre administratif. Ce centre fonctionne dans un désordre indescriptible, malgré la présence d'un coordonnateur. Voici en quel état ce dernier lui présente un magasin de stocks : « Des stocks ! Il y avait là, pêle-mêle, des outils utilisés dans l'agriculture tels que les houes, les machettes, les haches, des engrais chimiques, des tenues de travail, quelques tôles... un peut de tout entassé en désordre » (p. 37).

Une autre difficulté qui n'est pas moindre est d'ordre social. Habités à vivre dans la rue, ces enfants délinquants s'adonnent aux bagarres. Et Julien regrette cette attitude, se demandant ce qu'il est venu chercher dans cette galère.

Au Plateau des Batéké, Julien se marie avec Christine. Le Ministère change l'organigramme du centre, affectant un gestionnaire. Comme on voit, le Ministère des Affaires Sociales disjoint Julien d'avec le bonheur. Le séjour de Julien au Plateau des Batéké lui fait manquer un pas décisif dans la vie.

#### **1.4. Quatrième séquence : Les tourments de Julien**

Dans cette séquence, deux événements rompent l'équilibre du héros : le cauchemar de sa bien-aimée Christine et la mort de Félix Panda, son père.

Au cours de la nuit, Christine a entendu hululer un hibou. Pour elle, selon la tradition, cet oiseau nocturne était porteur d'un malheur. Malgré les explications scientifiques de son mari, elle dit : « Un hibou n'est pas un oiseau comme les autres. Quand j'étais petite, ma grand' mère me racontait des histoires au cours desquelles les hiboux jouaient les mauvais rôles... » (SF, p. 66).

Au lendemain du cauchemar, Didi, ami de Julien, vient annoncer l'état critique dans lequel se trouve le père de Julien à l'hôpital. Ce dernier arrive sur le lieu lorsque son père était mourant : « Le corps de mon père formait un paquet insignifiant dans le lit. Il était devenu d'une maigreur squelettique et devait peser tout au plus quarante kilogrammes ». (S.F., p. 68).

En présence de ses enfants et proches, il cesse de vivre. Julien et son épouse rejoignent le Plateau des Batéké après les funérailles. Le schéma narratif reste toujours le même, car les tourments ternissent la vie de Julien. Il se produit de cette façon :  $F1 \iff (J1 \vee bhr)$ . Ce qui veut dire que le héros Julien est encore en disjonction d'avec le bonheur.

#### **1.5. Cinquième séquence : La réussite de Julien**

La réussite de Julien se présente en deux volets : la reconquête de ses réflexes, de médecin et la bourse d'études de l'OMS (l'Organisation mondiale de la santé).

La femme de Max, un des pensionnaires de Julien, attendait famille. L'infirmier traitant n'a pas pu traiter le cas et Julien est obligé de la conduire à l'hôpital.

L'accouchement se révèle difficile. Aidé de son talent et ses techniques de médecin, Julien sauve la situation en réanimant le bébé qui avait perdu le souffle à la naissance.

Suite à cet acte de sauvetage, le héros Julien réintègre sa profession de médecin par sa nomination « aux Cliniques Universitaires de Kinshasa ».

Un autre événement change positivement la vie de Julien : il est nommé « Assistant du célèbre Professeur KAYEL KAYEL », chirurgien bien connu (p. 110). Ce dernier soutient la demande de bourses d'études de son élève, désireux de se rendre en Amérique pour sa spécialisation. Cette dernière séquence correspond au schéma narratif suivant :  $F1 \iff (J1 \vee bhr) \wedge (J1 \wedge bhr)$ .

Ce qui veut dire : le héros Julien initialement disjoint du bonheur, est finalement en état de conjonction avec ce bonheur.



## 2. L'EUDES ACTANTIELLE

Ce deuxième point indique la fonction que les personnages du récit remplissent dans l'œuvre pour produire les effets de sens. Il s'agit de destinataires, de destinataires, de l'objet, du héros, des adjuvants et des opposants.

### 2.1. Le destinataire

Le destinataire est un personnage, selon les sémioticiens, qui éprouve un manque et qui mandate un autre personnage pour lui obtenir l'objet de la quête.

Dans ce groupe de personnages, nous allons faire l'étude de Julien, de sa famille élargie, de sa famille restreinte et de la société.

#### 2.1.1. Julien

Issu d'une famille modeste, Julien est bénéficiaire d'une éducation saine. Son père, instituteur de formation, le couvre de tous les soins pour qu'il grandisse humainement. Il en fait un témoignage en disant : « Mon père aimait nous soigner lui-même. Il prétendait qu'en sa qualité d'instituteur, il avait des notions encyclopédiques dans tous les domaines. » (SF, p. 9).

Grandissant sous la discipline de son père, Julien fait les études universitaires qu'il termine avec brio. Des études de médecine comme la famille désire avoir un médecin. L'auteur nous présente la famille et les invités festoyant à l'occasion de l'obtention du diplôme par Julien : « Nous mangions, buvions et parlions médecine. Toutes les questions m'étaient adressées. » (SF, p. 7).

Et plus loin, l'auteur ajoute : « J'ai enfin un docteur dans la maison (...)

- il nous reste maintenant à ouvrir un cabinet de consultations. Il n'est pas question que le Ministère de la Santé Publique t'affecte dans ses hôpitaux pourris... Tout le monde riait. C'est tard dans la nuit que nos invités s'en allèrent » (SF, p. 8).

Comme on le remarque, Julien a terminé ses études de médecine grâce aux efforts de ses parents qui, avec lui, ressentaient ce manque.

#### 2.1.2. La famille élargie de Julien

Nous savons que le père de Julien, Félix Panda, est instituteur. Il le regrette parce qu'il aurait été le premier médecin de sa famille, s'il avait mené ses études jusqu'à l'université. Il soigne son enfant, de sa prime enfance à l'âge adulte. Il s'inquiète de l'état de santé de son enfant sous l'effet de l'alcool pris lors de la fête : « Tu es malade, mon petit, dit-il avant de disparaître dans sa chambre et d'en sortir avec quelques flacons de produits pharmaceutiques ». (S.F., p. 9).

Il ajoute :

« Tu as probablement de la malaria, car il y a beaucoup de moustiques ces derniers temps. Tu vas prendre une cure d'attaque : trois comprimés de chloroquine, une aspirine et un bon verre d'eau ». (S.F., p. 9).

Le père de Julien veut que son fils soit un médecin praticien. Il sollicite son engagement à la Polyclinique du Dr KIBWE qui accepte de le prendre en charge dans sa maison. Julien devient alors le 3e Docteur de cette maison hospitalière.

La mère de Julien est un autre personnage qui ressent le même manque, elle veut que son fils devienne médecin. C'est elle qui apprête un fumet de mets appétissants pour une dizaine de personnes venues prendre part à la réception.

### 2.1.3. La société

La société au sein de laquelle vit Julien souffre d'un nombre insuffisant de médecins praticiens. Elle se réjouit, elle aussi, du titre de médecin attribué à l'un de ses membres. C'est pour manifester ce manque que le père de Julien arrache le diplôme à ce dernier, après la programmation, pour l'exhiber avec désinvolture aux autres parents.

### 2.2. L'objet valeur

Par objet valeur, nous entendons « le manque que ressent le personnage, ce qui fait défaut au destinataire ». (BARTHES, R., 1970 : 23). Dans ce roman, l'objet — valeur ou le véritable bonheur que veut atteindre le héros, c'est la médecine mise en pratique au bénéfice de la société.

Satisfait de son projet, Félix Panda nous révèle son état d'âme, son manque une fois liquidé : « J'ai enfin un docteur dans la maison (...). Il nous reste maintenant à ouvrir un cabinet de consultations ». (S.F., p. 8).

Bien que médecin, l'art de Julien est étouffé par les cauchemars qu'il éprouve, surtout quand ses mains tremblent et l'empêchent de réussir une appendicectomie. Au bout de quelques années passées au Plateau des Batéké, Julien devient médecin praticien et il ramène à la vie l'enfant de son pensionnaire. Il a donc repris « son action » sans se rendre compte de ce qu'il faisait. Il était devenu comme un forcené. Il retournait l'enfant sur le dos, le thorax, le ventre, (...) le bébé avait recouvré la vie (SF, p. 99).

C'est cette réussite qui fait qu'il réintègre la profession de médecin aux Cliniques Universitaires. Il crie de joie en disant : « médecin enfin ». (p. 107).

### 2.3. Héros

Selon Roland Barthes, « le héros est un personnage que le destinataire charge de lui obtenir l'objet de la quête ; cela se fait au terme d'un mandat. » (Roland Barthes : 1970 : 23). En termes sémiologiques, le héros est appelé le sujet — opérateur.

Dans Sueurs Froides, un même personnage accomplit les rôles de destinataire, de destinataire et de héros : Julien Panda. C'est lui qui poursuit l'objet de la quête.

La première difficulté qu'il éprouve c'est la maladie qui le guète et l'inquiète après avoir festoyé son diplôme de docteur en médecine. Il (Julien) se confie à ses parents en ces termes : « Je ne sais pas me lever... Oh ! J'ai mal... horriblement mal (...) je suis incapable de me relever. » (S.F., p. 9).

Le lecteur souffre avec le héros et se demande si Julien va véritablement exercer sa profession de médecin.

Engagé dans une polyclinique privée où il est favorablement reçu, Docteur Julien rate une appendicectomie. Il se fait discréditer et abandonne sa profession de médecin.

Son séjour au Plateau des Batéké constitue pour lui un réconfort. Parmi les succès qu'il a enregistrés, il convient d'en citer un, assez spectaculaire : il ramène à la vie le bébé de son pensionnaire Max. La société le félicite et il réintègre sans tarder sa profession de médecin. Le lecteur est content de voir Julien atteindre son objet en disant lui-même ce qui suit : « Mais ce qui s'était passé à Masina était un autre son de cloche ; tout s'était déroulé comme si j'étais praticien. Je n'avais pas peur. Mes mains n'avaient pas tremblé. Pour une fois depuis longtemps, mes oreilles ont entendu le mot « Docteur ». Oui, c'était bien moi le Docteur Panda que les journaux de Kinshasa avaient présenté avec bienveillance au public. (S.F., p. 102). Dans cet extrait, les journaux de Kinshasa présentent un médecin praticien au public.

## 2.4. Le destinataire

À l'opposé du destinataire qui ressent le manque, le destinataire est le bénéficiaire de l'objet de la quête. Dans cette œuvre, il s'agit principalement de Julien, de la famille de Julien et de la société. Comme il s'agit des mêmes actants jouant des rôles différents, il sied de dire un mot qui cadre avec leur nouvelle fonction.

### 2.1.4. Julien

Julien se présente comme le bénéficiaire de l'objet recherché. Sa famille veut avoir un médecin. C'est pourquoi Panda, le père de Julien, l'oriente en médecine à l'université. Au terme des études, la famille de Julien cherche une occupation pour ce dernier : « Demain, le Docteur KIBWE t'attend dans son cabinet. C'est le patron de ton oncle Chris. Je lui ai déjà parlé de toi pour qu'au début de ta carrière tu puisses travailler chez lui, question d'avoir du métier avant de te lancer seul dans cette aventure médicale. » (SF, p. 12).

Malgré les mains qui tremblent et le séjour prolongé au plateau des Batéké, Julien fait preuve de compétence et sauve la vie de l'épouse d'un de ses pensionnaires. Il redonne le souffle, par son expérience en médecine, au bébé de Max. Le narrateur présente Max rayonner de joie et remerciant vivement Julien, le Docteur Praticien : « Monsieur Panda (Julien), je ne sais comment vous remercier. Les mots me manquent... mille fois merci... Vous êtes un bon médecin que nous n'avons pas connu jusque-là... je ... » (S.F., p. 99).

Et Julien ajoute :

« C'est pour toi, Max, que je l'ai fait. Je ne voulais pas te voir malheureux. Heureusement que le Très-Haut a répondu à mes efforts. Tu peux être sans crainte, l'enfant est hors de danger. » (SF, p. 99).

Julien se présente en véritable bénéficiaire de l'objet par sa réintégration aux Cliniques Universitaires afin de pratiquer efficacement le métier qu'il a appris.

### 2.4.2. La famille de Julien

La famille de Julien brûle d'envie d'avoir un médecin. Comme nous venons de le dire, c'est cette famille qui est contente de voir Julien travailler à côté d'un médecin expérimenté avant d'ouvrir son cabinet privé, au lieu de le voir œuvrer dans un hôpital public privé de médicaments.

Sur le lit de mort, Monsieur Félix PANDA parle du métier de son fils comme pour lui rappeler la besogne. Même quand il étudiait encore au Collège, son père lui disait : « Plus tard avec la médecine, une vie merveilleuse s'ouvrira devant toi, mon cher enfant. » (SF, p. 71).

Un autre personnage qui bénéficie de l'objet de la quête, c'est Christine, l'épouse de Julien. Ce dernier a dit adieu à la médecine et il a jugé bon de résider au plateau des Batéké pour la rééducation de la jeunesse dévoyée. Sa femme Christine, par insistance, le fait réintégrer à la médecine, lui disant qu'il s'agit de « l'unique chemin de leur bonheur ».

Elle se présente en bénéficiaire de l'objet recherché, car elle accompagne son mari, en voyage d'études en Amérique.

### 2.4.3. La société

Dans cette œuvre, la société se présente comme bénéficiaire du manque ressenti. Nous savons que la formation des cadres compétents profite à toute la communauté pour son développement. La compétence de Julien au plateau des Batéké est une preuve éloquente de sa contribution au

développement des habitants de cet endroit. C'est sur l'avis de Julien que la femme de Max en état de grossesse est transférée à l'Hôpital Général de Masina. Là, Julien se sert de son expérience et sauve l'enfant de Max, à la grande satisfaction de l'accoucheuse qui s'écrie : « le bébé respire. Il bouge. Le bébé vit. » (SF, p. 99). Et l'auteur ajoute : « Tous les infirmiers de garde accoururent comme un seul homme et se mirent à m'ovationner. » (p. 99)

La société est contente des services de Julien qu'elle bénéficie. Julien va se spécialiser à l'étranger pour son bonheur et surtout pour la satisfaction de toute sa communauté.

## **2.5. L'adjuvant**

L'adjuvant « donne son avis au héros pour surmonter les difficultés qu'il rencontre au cours de sa quête. » (BARTHES, R., 1970, p. 70). Ce personnage aide le héros à obtenir l'objet recherché. Nous allons ainsi parler de personnages qui ont aidé Julien à atteindre le bonheur.

### **2.5.1. La famille de Julien**

La famille élargie et la famille restreinte de Julien ont été favorables à la conquête totale de sa liberté. Sa famille élargie l'a entretenu pendant son enfance pour grandir dignement et humainement. Nous savons que Félix PANDA, le père de Julien, était enseignant. Il éduquait ses enfants de la même façon qu'il le faisait pour ses élèves : « On l'avait surnommé Grand-père. Tout le monde l'appelait ainsi de sorte que son nom de famille, PANDA PIA, était ignoré ». (S.F., p. 11)

Pour l'intégrer utilement dans la société, Félix PANDA procure une occupation à son fils. Grâce à lui et son frère Chris, Julien a « un métier avant de se lancer dans l'aventure médicale » (p. 12).

La mère de Julien incarne la tendresse. L'auteur nous la présente « discrète ». On aimait l'appeler « maman Léonie » (S.F., p. 11). Elle est prête à tout pour la réussite de son fils. Elle prend soin de lui à tout moment pour qu'il obtienne le bonheur.

La famille restreinte de Julien l'aide également à atteindre son objectif. Christine, son épouse, l'encourage à réintégrer sa profession. Elle écrit à l'université et une nouvelle vie commence. À ce sujet, le narrateur dit : « Monsieur PANDA, votre demande de réintégrer votre profession a été agréée compte tenu de votre passé académique (...) » (p. 106).

Par ses conseils et son encadrement, Christine contribue à la nouvelle décision de son mari.

### **2.5.2. Le foyer de Didi**

Didi est psychologue de formation, conseiller au Ministère du Travail et Directeur d'une coopérative agricole qui emploie essentiellement d'anciens délinquants juvéniles. Il est aussi le mari de Brigitte, la sœur de Julien. Ayant appris la décision hâtive de son ami Julien, il lui prodigue des sages conseils et l'affecte au centre des Batéké pour travailler et repenser son orientation de la vie :

« — J'ai un travail pour toi. Je crois que ça va te convenir (...) »

— Rappelles-tu, notre entretien l'autre soir sur la délinquance juvénile ?

Tu m'avais dit que tu étais intéressé par tout ce qui touchait à l'encadrement de la jeunesse délaissée". (S.F., p. 32).

Julien s'installe dans ce centre, se marie et réintègre enfin sa profession de médecin, grâce à son ami Didi.

### **2.5.3. Le Chef des Batéké**

L'accueil de Julien par le Chef au plateau des Batéké est aussi un élément déterminant pour la réussite. Julien en fait le témoignage en disant : "partout où nous nous arrêtions, l'accueil était des plus émouvants (...). Le chef, contrairement au protocole coutumier, s'était mis véritablement à notre service, il nous présentait comme étant ses enfants chéris." (S.F., pp. 62-63). Cet accueil de Julien favorise sa réussite.

## **2.6. L'Opposant**

Contrairement à l'adjuvant, l'opposant contrecarre le héros dans la quête de l'objet. Il est antipathique au héros ; dans Sueurs Froides, la peur de Julien, et le Ministère des Affaires Sociales ont constitué un obstacle à la réussite du héros.

### **2.6.1. La peur**

Dans une conférence tenue par le Professeur KOX à la Faculté de Médecine, Julien a appris que "certains comportements, voire certaines professions trouvent leur explication dans des pulsions refoulées" (p. 15). C'est ainsi qu'un médecin "sublime ses pulsions sexuelles en se contentant de contempler les nudités de l'autre sexe ou ses pulsions sadiques en déchiquetant le corps humain" (p. 15).

En se rappelant le thème du Professeur KOX à la Faculté de Médecine, Julien se rend compte que ses mains sont effrayantes et tremblantes et il en fait un mauvais rêve au cours d'une nuit : "Je me voyais dans une salle d'opération entouré d'étudiants qui me regardaient avec curiosité, pendant que ma main droite toute tremblante chercher où placer le bistouri sur le corps d'une femme se tordant de douleur... Contre toute attente, ma main devint horriblement grosse. Elle continuait à grossir... elle grossissait à faire peur..." (p. 16). Plus tard à la Polyclinique du Docteur KIBWE, le rêve devient réalité et Julien abandonne le métier pour lequel il a été formé parce qu'il n'est pas médecin praticien. Donc l'attitude de Julien a constitué, pendant un moment, un obstacle pour la quête du bonheur.

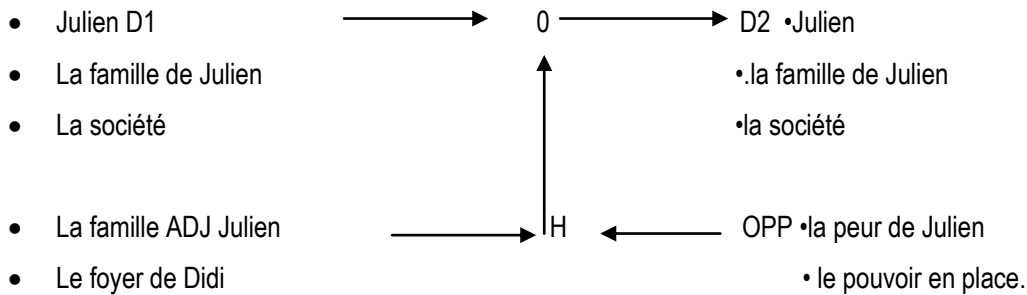
### **2.6.2. Le pouvoir en place**

Un autre handicap pour le bonheur du héros, c'est le pouvoir en place représenté par le Ministère des Affaires Sociales. Un conseiller du Ministère en mission déstabilise Julien en plein rétablissement du centre des Batéké. Il lui affecte un comité de gestion pour gérer et administrer le centre. Au contraire, la véritable mission de ce comité était de détruire et piller le patrimoine. Réagissant contre ce désordre Julien quitte le centre une semaine plus tard.

Le pouvoir s'érige en barrière contre le héros qui a choisi de se retirer au village pour réfléchir sur la quête du bien-être.

De l'étude des actants, il ressort que les uns ont ressenti le manque et les autres en étaient des bénéficiaires. Un personnage a été mandaté pour obtenir l'objet recherché. Il était "contré" par les uns et aidé par les autres. Cette analyse permet de produire le schéma actantiel selon le modèle d'Algirdas Julien Greimas.

## Médecin Praticien



### Commentaire

Ce schéma actantiel proposé par Algirdas Julien GREIMAS est constitué par 4 catégories d'actants, groupés selon leur rôle. La première catégorie contient des personnages (actants) qui ressentent un manque : c'est Julien, sa famille et la société dans laquelle il vit (D1 ou destinateur). Ce groupe de personnages est en même temps bénéficiaire de l'objet recherché (D2 ou destinataire). Le héros ou sujet — opérateur, c'est Julien (H) qui se lance à la quête de l'objet (O) la médecine pratique. La 3e catégorie est constituée d'actants qui aident le héros à atteindre son objet. Il s'agit de la famille de Julien et du foyer de Didi (ADJ). La dernière catégorie regroupe les personnages qui empêchent le héros d'atteindre son objet (OPP) la peur éprouvée par Julien et le pouvoir en place.

### 3. SIGNIFICATION DU RÉCIT

"Tout texte littéraire est un mode de communication tridimensionnelle reposant sur l'historicité, l'individualité et l'expressivité" (ESCARPIT, R., 1970 : 31). Ainsi toute œuvre littéraire peut être considérée comme une réponse à un problème posé au sein de la société. "L'essentiel d'une lecture consiste donc en la confrontation des expériences du héros et la nôtre exprimée par nos discours et nos vies" (PATTE, D. e. a. 1978 : 223)

Eu égard à ce qui précède, nous allons tenter de nous approprier le texte afin de modifier notre propre univers sémantique. Sueurs Froides présente une personne angoissée. D'ailleurs le titre en soi indique l'état psychosomatique d'une personne en échec pour avoir mal exercé son métier. Julien, le héros, a subi une bonne formation universitaire en médecine. Ne sachant joindre la théorie à la pratique, il ne sait réussir un cas d'appendicectomie par peur, à cause de ses mains qui tremblent.

L'auteur pose un problème de formation des cadres pour contribuer au développement de sa société. La formation des cadres compétents. Julien, le héros du récit, représente tous les médecins qui devront vaincre "des pulsions refoulées" sujettes à déboucher de façon négative sur certains comportements, voire certaines professions. Il (Julien) en a payé les frais en faisant un mauvais rêve une nuit. Ce rêve devient une réalité au moment où il rate une opération dans une polyclinique.

Sueurs Froides n'est nullement le mépris de la faculté de médecine dans nos universités, ni celui des médecins traitants. Cette œuvre jette plutôt un regard critique sur les disciples d'Hippocrate. Ils devront non seulement apprendre un métier, mais aussi et surtout le mettre en application en tenant compte de toutes ses exigences.

Au-delà du problème posé pour les disciples d'Hippocrate, cette œuvre soulève la problématique de la formation des cadres compétents qui puissent contribuer au développement des nations.

## CONCLUSION

L'étude des séquences de Sueurs Froides a présenté un sujet opérateur d'abord en disjonction puis en conjonction avec le bonheur. Quant à l'étude actantielle, ce roman est constitué d'un groupe de personnages catégorisés selon leur rôle actantiel, en destinataires, destinataires, adjuvant et opposants, aidant ou empêchant le héros à atteindre l'objet de la quête.\*

Toutes ces structures offrent au lecteur les virtualités sémantiques de l'œuvre ; la formation des cadres universitaires devrait être non seulement théorique, mais aussi pratique afin de contribuer efficacement au développement social.

La lecture immanente du texte nous a permis de dégager, à travers cette œuvre de MBUYU MUKALAY, le monde idéal congolais et par-delà africain à travers les structures signifiantes du texte.

## BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

1. BARTHES, R. S/Z, Paris, Seuil, 1970.
2. BARTHES, R., Critique et vérité, Paris, Seuil, 1970.
3. ESCARPIT, R., "Le littéraire et le social" in le littéraire et le social, éléments pour une sociologie de littérature, Paris, Flammarion, 1970.
4. GIROUD, J., e.a., "La sémiotique ; Une pratique de lecture et d'analyse des textes bibliques", in Cahier d'Évangile, n° 59, Paris, C.E.R.T., 1987.
5. GRESILLON, M., Le monde s'effondre de Chinua Achebe. Approche de l'œuvre complète, St Paul Afrique, 1986.
6. MBUYU MUKALAY, Sueurs Froides, Kinshasa, Médias Paul, 2007.
7. PATTE, D., e.a., Pour une exégèse structurale, Paris, Seuil, 1978.